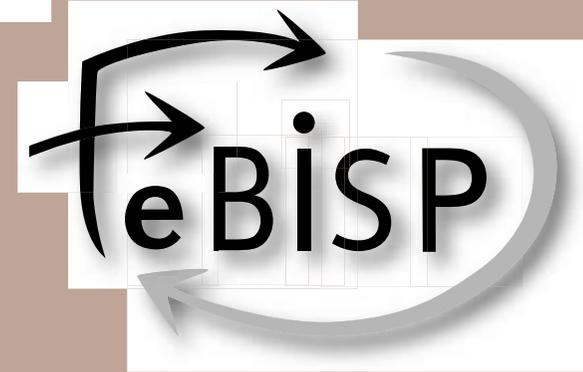


L'insertion

DU 25 SEPTEMBRE 2009 AU 25 JANVIER 2010 • N°82



Belgique – België
P.P.
1190 Bruxelles 19
1/17120

N° d'agrégation : P 204081

Bureau de dépôt
1190 Bruxelles 19

L'écriture pour dénouer le fil de l'ISP

LE MAGAZINE DE L'INSERTION SOCIOPROFESSIONNELLE
ET DE L'ECONOMIE SOCIALE D'INSERTION À BRUXELLES



L'insertion est la revue de la FeBISP
(Fédération bruxelloise des organismes d'insertion socioprofessionnelle
et d'économie sociale d'insertion)
Trimestriel, ne paraît pas en juillet - août
Editeur responsable : Pierre Devleeshouwer

La FeBISP

Cantersteen, Galerie Ravenstein 3 boîte 4 – B1000 Bruxelles
Tél : 02 537 72 04 - fax 02 537 84 04 - secretariat@febisp.be
<http://www.febisp.be>

L'équipe de la FeBISP

Pierre Devleeshouwer, directeur / devleeshouwer@febisp.be
Delphine Libert, secrétaire de direction / secretariat@febisp.be
Valérie Dancart, assistante administrative et financière / dancart@febisp.be
Benjamin Wouters, attaché relations publiques et information / wouters@febisp.be
Michèle Hubin, attachée relations collectives de travail / hubin@febisp.be
Delphine Huybrecht, attachée économie sociale / huybrecht@febisp.be
Huong Ngo, gestionnaire administrative du Fonds de formation / ngo@febisp.be
Ana Teixeira, attachée formation professionnelle / teixeira@febisp.be
Tatiana Vanessa Vial Grösser, attachée politiques de l'emploi / vial@febisp.be

Impression : CF2M – Rue Berthelot 114-116 – B 1190 Bruxelles
Tél : 02 538 01 92

Avec le soutien de la Commission communautaire française, du Fonds social européen
et du Ministère de l'Emploi de la Région de Bruxelles-Capitale



Sommaire

3 Édito

4 **Brèves de nos membres** : Nouveau membre Economie sociale à la FeBISP; Le parcours de réinsertion, un chemin parsemé d'embûches?; Designpoint asbl; La MLOC de Saint-Josse et le Stic; Nouvelle direction à la MLOC de Saint-Gilles

5 **Sur le vif** : Le « problème » de la régularisation des « sans-papiers »

6 **Sur le vif** : Le point de vue de Frédérique Mawet, directrice du Ciré, sur l'insertion des « sans-papiers » dans les OISP et les MLOC

7 **Sur le vif** : Aux Ateliers du Soleil, ça marche

8 **Sur le vif** : Idée 53 prône l'accueil des « sans-papiers » dans les OISP

10 **Lu, vu, entendu** : Les Barons; Le rapport du CSE consacré à l'insertion des jeunes sur le marché du travail; Ca bouge au CEMEA; Analyses de SAW-B; Les textes du CEMEA disponibles en ligne; La brochure pour animateurs du CEMEA; Le programme 2009-2010 du CEMEA

11 Dossier : L'écriture pour dénouer le fil de l'ISP

22 **En bref** : Formation à la pose de panneaux photovoltaïques; Unisoc devient partenaire social à part entière; Traditionnelle vente de sapins à Bruxelles; Le FIPI confirmé pour 2010 et 2011; Volonté de mandats prolongés à la section Cohésion Sociale du Conseil consultatif Cocof; CBCS.be le répertoire des newsletters de l'associatif; Salons Etudes et Professions

23 **Rencontre avec** : Brigitte Byl : qui est la CBENM ?

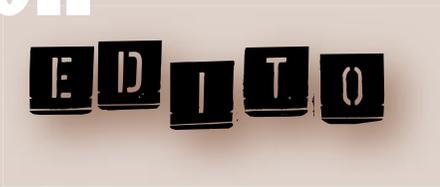
25 **Reportage** : La Mission Locale d'Anderlecht fête ses 20 ans

28 **Allo, Bruxelles ? Allo, la Terre ?** : Aux armes citoyens !

29 **Le coin de l'employeur** : La politique de prévention, une obligation de l'employeur

31 **Réseautage** : Pas à pas la Belgique transpose la directive Services; La FeBISP s'implique de plus en plus dans ConcertES; Actiris en Interim; Prix de l'économie sociale, les lauréats connus; Campagne de régularisation par le travail des travailleurs sans-papiers; Le secteur non marchand fait son entrée au CCE et au CNT

32 **Annonces**



Un nouveau numéro de L'insertion pour vous accompagner agréablement en ce début d'hiver...

Le dossier est consacré aux ateliers d'écriture dans les OISP : vecteur important de communication, d'expression, de valorisation individuelle et collective, l'écriture a aussi toute sa place dans une logique d'apprentissage professionnel. Comme vous le lirez, les ateliers allient développement des compétences et créativité, travail en groupe et progression personnelle, approche professionnelle et citoyenne et ceci dans une grande variété selon les associations où ils sont proposés, mais toujours dans une dynamique d'insertion socioprofessionnelle.

« Sur le Vif » aborde les questions de la régularisation des sans-papiers et de ses conséquences possibles sur le dispositif ISP. Pour alimenter le débat, trois points de vue, parfois concordants, parfois divergents sont soumis à notre réflexion : celui de Frédérique Mawet, directrice du CIRé, celui de Patrick Stelandre, directeur d'Idée 53, et celui de l'équipe des Ateliers du Soleil. Des contributions intéressantes qui viennent enrichir les questionnements sur les publics que nous accueillons et/ou que nous pourrions accueillir.

En cette période de fête, un reportage sur les vingt ans de la Mission Locale d'Anderlecht qui, pour célébrer cet événement, à judicieusement allié des moments de regards sur l'histoire, le présent et le futur, des moments de réflexion sur la distance entre les demandeurs d'emploi et le dispositif ISP, et bien évidemment, un moment festif pour clôturer dignement cet anniversaire pas banal.

Dans « Rencontre avec », nous vous proposons de mieux connaître une confédération importante, mais encore trop souvent méconnue, au niveau de la région bruxelloise : la Confédération Bruxelloise des Entreprises du Non Marchand. Vous la découvrirez en page 23 et 24, au travers d'une rencontre avec sa conseillère Brigitte Byl.

Avec « Allô Bruxelles ? Allô la Terre ? », vous prendrez connaissance de la naissance d'un nouveau secteur de la formation professionnelle caché sous des couleurs kakis...

Pour redevenir plus sérieux, « Le coin de l'employeur » est consacré aux obligations faites aux associations et aux entreprises en matière de politique de prévention. Cet aspect de la législation est souvent méconnu et il nous a semblé intéressant d'y consacrer cette rubrique. Outre les aspects légaux contraignants, il y a évidemment un grand intérêt, quelques soient les secteurs d'activités des OISP et des EI, d'y être attentif.

Enfin, comme toujours, vous retrouverez nos rubriques habituelles ou vous pourrez prendre connaissance d'une série d'informations utiles et intéressantes.

Bonne lecture et, avec un peu d'avance, bonnes fêtes de fin d'année,

L'équipe de la FEBISP

B R E V E S DE NOS MEMBRES

Pour contacter ces associations : www.febisp.be

Nouveau membre Economie sociale à la FeBISP

Le dernier venu au sein de la FeBISP n'est autre que l'asbl Bouillon de cultures qui œuvre depuis plus de vingt ans dans la commune de Schaerbeek. Se définissant avant tout comme Maison de Quartier soutenant un projet de société multiculturelle, l'asbl s'organise autour d'objectifs comme le bien-être des personnes, l'intégration sociale, l'aide scolaire, la lutte contre les discriminations et l'éducation à la citoyenneté. Dans l'accomplissement de ses objectifs, Bouillon de cultures s'harmonise autour de quatre secteurs et d'un service traiteur animant des activités interculturelles et citoyennes. Aurora, le premier secteur de Bouillon de cultures, se compose d'une école de devoirs, d'un espace de « jeux libres » et d'ateliers créatifs qui accueillent chaque jour près de septante enfants de six à douze ans. La maison des jeunes Action Josaphat,

deuxième secteur de l'asbl, s'adresse aux jeunes de douze à vingt-cinq ans et propose des activités sportives, créatives et culturelles et une structure d'entraide scolaire. Le troisième secteur, quant à lui, est proposé aux adolescents de plus de quinze ans et est orienté vers un soutien scolaire. Le Groupe d'Entraide Scolaire (GES) suit les étudiants du secondaire jusqu'aux études supérieures. En outre, le GES se dote d'un espace informatique, d'un atelier de culture, histoire et littérature turque et d'un atelier d'échecs. Enfin, le quatrième et dernier secteur de Bouillon de cultures concerne l'économie sociale et l'action multiculturelle. Le Sésam (Secteur d'Economie Sociale et d'Actions Multiculturelles) est un restaurant qui œuvre à la réinsertion sociale et professionnelle.

Contat :

Jean-Marie Leconte
Bouillon de Cultures asbl
Rue Philomène, 41
1030 Bruxelles
Tél : 02 210 94 20
Fax : 02 223 73 95
bouillondecultures@skynet.be
www.bouillondecultures.be

Le parcours de réinsertion, un chemin parsemé d'embûches ?

Tel était le titre de la matinée consacrée à la réinsertion des ex-détenus dans la société qui avait pour objectif de faire des ponts entre les différents intervenants en contact avec ce public. Autour de la table : des représentants du monde carcéral, judiciaire, universitaire, associatif et une même mixité des participants au niveau du public. Chaque intervenant a pu faire l'état des lieux de ses contraintes spécifiques en fonction des missions et des compétences propres à son institution mais

aussi de leurs effets et retombées dans les trajectoires individuelles des personnes. Deux OISP, membres de la FeBISP, figuraient au panel des intervenants : Sabrina Feliciani en tant qu'agent de guidance à l'asbl Après et Alain Herdies, directeur de l'AFT JST. Certains organismes d'insertion socioprofessionnelle ou opérateurs de guidance continuent de défendre l'accès du public détenu ou ex-détenu dans le dispositif ISP. Car même s'il devient de plus en plus difficile sur un plan administratif de gérer ces personnes en formation, le défi reste entier : à savoir celui pour un public peu qualifié qui aspire à tourner la page de trouver un emploi. Merci à Madame Tamimount Essaïdi et Etienne Noël, échevins de la commune de Schaerbeek et organisateurs de cet événement, de nous avoir accueilli dans une des salles prestigieuses de l'Hôtel communal de Schaerbeek et à la qualité des interventions qui nous ont permis de sortir de nos lorgnettes habituelles. Bravo également à l'asbl Cannelle pour son savoureux buffet.

DESIGNpoint asbl

Dans notre précédent numéro, nous vous présentions DESIGNpoint ASBL, la dernière née dans le paysage de l'économie sociale. Ad honores, nous devons pourtant nous excuser et rectifier le tir de notre erreur de publication quant aux informations données.

Contact :

Designpoint asbl
Rue des Palais, 153
1030 Bruxelles
Patrick Vanderstraeten
Tél : 0477 51 66 00
Jean-Luc Théate
Tél : 0495 30 04 88
www.design-point.be
<http://designpointasbl.blogspot.com>

La MLOC de Saint-Josse et le STIC

Jean-Louis Nisen vient de l'ILDE le STIC qui appartient à la Mission Locale de Saint-Josse, fait que nous avons oublié de mentionner lors de notre dernier numéro.

Contact :

Jean-Louis Nisen
stic
Rue Verte, 43
1210 Bruxelles
Tél : 02 217 87 80
Fax : 02 210 89 41
jlnisen@mlstj.irisnet.be
www.emplois1210.be

Nouvelle direction à la MLOC de Saint-Gilles

La direction de la Mission Locale de Saint-Gilles a accueilli son nouveau directeur. Il s'agit de Marcel Breuer, anciennement directeur de l'asbl « Gammes ».

Contact :

Marcel Breuer
MLOC Saint-Gilles asbl
Chaussée de Waterloo, 255
1060 Bruxelles
Tél : 02 542 63 20
Fax : 02 542 63 30
m.breuer@mlsg.irisnet.be
www.mission-locale.be/saint-gilles

S U R
L E V I F

Le « problème » de la régularisation des « sans-papiers »

Benjamin Wouters

Après plusieurs années de mobilisation, des nouvelles mesures ont enfin été adoptées en matière de régularisation. Trois nouvelles portes s'ouvrent pour les sans-papiers mais deux d'entre-elles se refermeront à l'issue des trois mois prévus pour cette nouvelle opération de régularisation dite « one shot ».

Lors de cette régularisation « one shot », il est prévu que les sans-papiers qui entrent dans les critères de régularisation, et donc dans les nouvelles mesures, ont du 15 septembre jusqu'au 15 décembre pour introduire leur dossier. L'enjeu principal de cette opération est la diffusion d'une « bonne information » tant il subsiste encore des zones d'ombre sur la façon dont ces critères seront appliqués.

Pourtant, après 16 mois d'attente pour que le Conseil des Ministres se mette enfin d'accord sur l'interprétation à donner aux mesures prévues dans l'accord de Gouvernement du 18 mars 2008, ces dernières soulèvent de nombreuses questions, tant dans leur application que dans les suites qui seront données une fois cette action close.

Finalement, il s'agit d'une opération unique – en matière de prise en compte des attaches durables et du critère de travail – qui prendra fin en décembre prochain, à l'instar de ce qui avait déjà été fait pendant un mois en 2000.

Ce que l'accord de Gouvernement du 18 juillet 2009 prévoit de nouveau

La première porte, qui restera ouverte à l'avenir, va permettre de régulariser tous ceux qui ont connu un temps d'attente déraisonnablement long dans une procédure de demande de régularisation restée sans réponse de la part de l'Etat.

La deuxième, qui a fait davantage débat au sein de la majorité, et qui se refermera le 15 décembre 2009, devrait permettre de régulariser les « sans-papiers » qui peuvent prouver cinq années de

présence sur le territoire avant le 18 mars 2008, démontrer qu'ils se débrouillent en français, qu'ils ont des liens sociaux en Belgique, qu'ils ont des compétences à mettre à disposition du marché du travail. Mais pour pouvoir bénéficier de cette mesure, ils doivent avoir eu un séjour légal ou fait une tentative crédible pour en avoir un.

La troisième et dernière nouveauté se refermera elle aussi le 15 décembre 2009. Elle prévoit de régulariser les « sans-papiers » présents sur le territoire depuis le 31 mars 2007, et qui détiennent une ou plusieurs offres de contrat de travail leur garantissant un salaire équivalent à ce qu'on appelle « le revenu minimum moyen mensuel garanti ». Cette dernière porte d'entrée est la seule prévue pour les « sans-papiers » qui sont inconnus de l'administration parce qu'ils n'ont jamais rien demandé. C'est aussi la seule qui prévoit de régulariser les intéressés à durée déterminée. C'est-à-dire que ceux qui bénéficieront d'une « régularisation par le travail » devront réintroduire leur demande dans un an en faisant preuve qu'ils travaillent toujours.

Quel avenir ?

Pour le CIRÉ, les attentes sont nombreuses et les nouvelles mesures décidées par le Gouvernement n'apportent qu'une réponse partielle à la question des « sans-papiers ». Reste à voir les leçons qui seront tirées de cette nouvelle opération « one shot » et la suite qui y sera donnée.

Et de revendiquer que le gouvernement vérifie dès à présent la mise en œuvre de l'opération et l'évalue dans le futur. Les éléments positifs devront continuer à être appliqués dans le cadre d'une politique migratoire structurelle. Sans quoi, la question de la régularisation des « sans-papiers » ne tardera pas à revenir sur les devant de la scène. Avec encore et toujours les mêmes questions et les mêmes situations de détresse que celles que nous avons connues.



SUR LE VIF



Le point de vue de Frédérique Mawet, directrice du CIRÉ, sur l'insertion des « sans-papiers » dans les OISP et les MLOC

Comment le CIRÉ voit-il la mise en place d'un dispositif ISP s'adressant aux personnes en attente de régularisation ?

Une chose à la fois. Il faut d'abord se demander quel pourrait être le sens pour un organisme d'insertion socioprofessionnelle d'intégrer les « sans-papiers » dans leur dispositif, comprendre qui est le public en attente de régularisation et quel est son principal besoin.



Frédérique Mawet, directrice du CIRÉ

Pour répondre à la première interrogation, je pense que les OISP ne doivent pas prendre le risque de fuir vers un autre public. Il existe déjà pas mal de structures en place dont le travail est uniquement centré sur les « sans-papiers ». Le seul intérêt que je verrais concerne l'ancrage social au travers de l'apprentissage de la langue. Mais une fois de plus, des structures cadrées et normées existent déjà.

Pour répondre au deuxième point, le public que nous connaissons est extrêmement varié.

Nous rencontrons quotidiennement des gens dits « illégaux », c'est-à-dire présents sur le territoire de manière illégale, et donc, ne pouvant avoir accès aux dispositifs mis en place par les OISP et les MLOC. Il y a également les personnes ayant obtenu un titre de séjour à durée déterminée. Et, dans ce cas, leur principal souci est d'obtenir un permis de séjour définitif.

Pour finir, il faut bien comprendre les besoins de notre public. Premièrement, beaucoup possèdent un diplôme et, de ce fait, ne concernent pas le public ciblé par les OISP et les MLOC. Leur problème est de pouvoir faire valoir leur niveau d'études et/ou de trouver une formation

complémentaire pour la valorisation de celles-ci. De plus, ce public est, de manière générale, un public ayant déjà de forts liens sociaux et extrêmement débrouillard. La plupart travaillent - souvent en noir - et notre tâche est d'essayer de les sortir de ce système et de faire valoir leurs droits de travailleur car, peu de gens le savent, le droit du travail s'applique également aux personnes travaillant au noir. Un autre besoin que ces personnes rencontrent lorsqu'elles arrivent ici est de trouver un logement décent et de savoir quelles sont les démarches qu'ils doivent entreprendre pour ce faire régulariser.

Pour résumer, selon vous, qu'est-ce que les OISP et les MLOC doivent éviter, et que peuvent-elles faire ?

Selon moi, il faut absolument éviter que les MLOC et les OISP accueillent des « sans-papiers » ou les personnes régularisées à durée déterminée qui viendraient dans le seul et unique but de se socialiser. Une fois ces personnes régularisées à durée indéterminée et nécessitant des services procurés par les OISP et les MLOC, cela prend alors réellement tout son sens.

Par contre, là où les OISP et les MLOC pourraient agir, si ils le désirent, c'est dans l'aide apportée aux « sans-papiers » dans leurs démarches de régularisation, de valorisation de leur diplôme et dans la recherche d'un travail.

Seriez-vous prête à rencontrer les directions des OISP et des MLOC afin de parler de la question ?

Je suis entièrement disposée à rencontrer tout le monde afin d'expliquer de manière la plus concrète possible ce que nous faisons et qui est notre public et de présenter les pistes que les OISP et les MLOC pourraient développer quant à la question des personnes dites « sans-papiers ».



S U R
L E V I F

Aux Ateliers du Soleil ça marche !

Afin d'avoir un exemple concret de la possibilité d'intégration des « réfugiés » (possédant ou non des papiers) dans les OISP, la FeBISP est allée à la rencontre des Ateliers du Soleil.

L'A.S.B.L., qui accueille en effet un large public sans aucune différenciation, tant en ISP qu'en éducation permanente, est quotidiennement en relation avec des candidats à la régularisation.

Bénéficiant d'un statut à la fois d'éducation permanente et d'organisme d'insertion socioprofessionnelle, l'association, née de l'initiative de réfugiés et de démocrates belges il y a plus de trente-cinq ans, est tout d'abord une initiative citoyenne où chacun y a une place. *Les Ateliers du Soleil* accueillent chaque jour plus de deux cent adultes et plus de septante enfants dont certains sont concernés par la procédure de régularisation dite « one-shot ».

À la question de savoir s'il existe un sens à ce que les OISP s'ouvrent aux réfugiés, à l'unisson la directrice Luccia Saponara, l'assistante sociale Marie-Rose Kalisoni et la coordinatrice sociale Elise Thiry répondent : Oui ! Et d'ajouter : Avant de dire que les OISP doivent ou peuvent accueillir les réfugiés, il faut que chacun sache qui il est et quels sont ses objectifs. Les activités que nous mettons sur pied se complètent et se renforcent car c'est en côtoyant notre public qu'on met les infrastructures en marche après avoir fait le constat de sa demande.

Pour *Les ateliers du soleil*, les activités de formations ISP ont été intégrées après les autres dans leur projet. Cela explique que les gens qui passent par chez eux ont une demande tant en ISP qu'en éducation permanente. Et concernant les « sans-papiers » et les personnes régularisées à durée déterminée, ils remarquent que l'urgence dans laquelle se trouvent les individus ne permet pas toujours de procéder étape par étape.

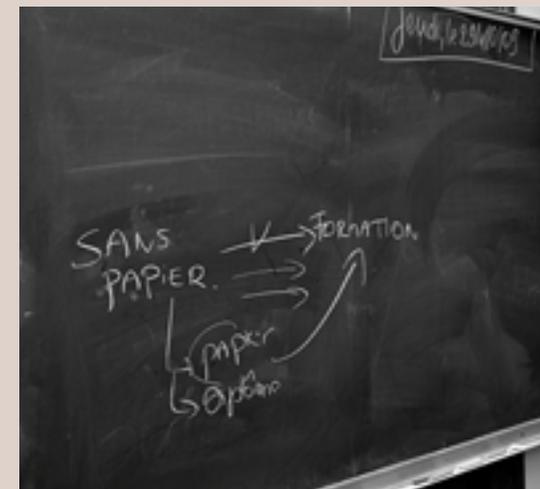
Tout dépend des personnes et des situations familiales. Une famille va d'abord essayer de se stabiliser, en trouvant un logement par exemple, tandis que les jeunes ou les personnes seules vont, de manière générale, entamer plusieurs démarches à la fois, explique Marie-Rose Kalisoni.

L'A.S.B.L. est très fière de pouvoir ainsi créer un véritable échange et une réelle mixité entre ses

stagiaires et, de la sorte, éviter une ghettoïsation des réfugiés. Les stagiaires des *Ateliers du soleil* sont en parfait accord avec cette optique. Tous répondent qu'il faut mélanger les populations et que c'est de la sorte qu'une véritable socialisation pourra se faire. Ils expliquent également que l'avantage qu'ils ont au sein de l'association est de pouvoir continuer leur formation en passant de l'ISP à l'éducation permanente lorsque leur permis de séjour arrive à terme et qu'ils se retrouvent dans ce « no man's land » en attente du renouvellement de leur titre. Conclusion : l'exclusion est évitée !

Ce qui apparaît comme étant une évidence aux yeux de tous, c'est la débrouillardise dont fait preuve le public des réfugiés qui, souvent selon Luccia Saponara, est déjà très informé lorsqu'il arrive en Belgique. Nous avons un service social qui conseille aux gens les démarches à suivre dans les problèmes qu'ils rencontrent et, fréquemment, lorsque notre service a atteint ses limites, il les oriente auprès des institutions compétentes comme le CIRÉ et vers les bons endroits où aller. Mais il ne faut pas non plus perdre de vue que c'est aussi la liberté de chaque individu de décider de placer ses priorités après avoir été correctement informé, commente la directrice.

On ne peut que constater le rôle important du travailleur social tant sur le plan individuel que communautaire. En effet, ce dernier doit à la fois fournir une information adaptée à chaque individu et, en même temps, véhiculer un message informatif qui s'adresse à tous. *Les Ateliers du Soleil* préconisent qu'on prenne en compte l'inscription et le suivi d'une formation professionnelle dans de futurs critères de régularisation.



SUR LE VIF



Idée 53 prône l'accueil des « sans-papiers » dans les OISP

Depuis quelques temps, Patrick Stelandre, directeur de l'A.S.B.L. Idée 53, se penche de plus en plus sur le problème de la régularisation des personnes dites « sans-papiers ». La procédure « one shot », qui a lieu en ce moment, l'interpelle quant à ses conséquences actuelles et futures. Lors des petits-déjeuners de l'économie sociale organisés par SAW-B, Patrick Stelandre a témoigné en proposant de nouvelles pistes à explorer.

Pour rappel, Idée 53 est un AFT qui procure des formations dans trois secteurs : l'aide à la personne, l'horeca et la bureautique. En outre, l'équipe développe d'autres formations, dans ces mêmes secteurs, en partenariat avec des Missions Locales et des CPAS.

Pourtant, Patrick Stelandre constate que les stagiaires doivent être inscrits comme demandeurs d'emploi et, par ce fait, doivent être en possession de papiers. Mais la réalité est bien différente pour Idée 53 qui touche également le public des réfugiés sans-papiers ou des candidats à la régularisation :



Patrick Stelandre, directeur de l'asbl Idée 53

- Soit, de manière exceptionnelle, lorsqu'ils font une entorse au règlement et qu'ils accueillent un stagiaire sans-papiers,
- Soit, très fréquemment, lorsqu'ils sélectionnent des stagiaires demandeurs d'asile ou munis d'un permis de séjour temporaire.
- Ou encore, via les amis ou les connaissances de stagiaires.

En parallèle, l'Interfédé¹ demande des amendements afin de permettre l'accès aux formations pour les demandeurs d'asile, soit en supprimant l'obligation d'inscription comme

demandeur d'emploi (pour autant que cela ne leur porte pas préjudice) et le respect des conditions de diplôme, soit en autorisant l'inscription comme demandeur d'emploi et en supprimant l'obligation de respecter les conditions de diplôme.

Bien que l'accord de juillet 2009 agrée en partie Patrick Stelandre, ce dernier rejoint toutefois ceux qui veulent aller plus loin vers une réelle politique d'accueil qui prenne également en compte le droit à l'instruction et au travail et une articulation des différents niveaux administratifs. Dans l'accord, je m'attarderais sur l'aspect « régularisation économique » qui pourrait, dans son application, représenter un solide bémol par rapport à l'impression d'ensemble que peut donner le dispositif de régularisation, nous dit le directeur d'Idée 53.

Et d'ajouter : À l'heure de l'évaluation de la régularisation de 2000, le Centre pour l'égalité des chances avait donné une recommandation : une nouvelle régularisation devait être accompagnée d'une campagne d'information des sans-papiers et du grand public. Si pour les premiers, l'information circule relativement bien, qu'en est-il de l'information voire de la mobilisation du grand public ? ».

Concernant les personnes en attente d'être régularisées ou en possession d'un titre de séjour limité dans le temps, Patrick Stelandre émet trois idées et plusieurs questionnements, qui selon lui, valent la peine de se mettre autour d'une table pour en débattre.

- Idée 1 : Le droit à l'instruction et au travail au même titre que le droit aux soins de santé ou la scolarisation des enfants, il faut reconnaître le droit à la formation des adultes et le droit au travail.
- Question 1 : Comment créer un système qui assure aux sans-papiers la possibilité de suivre librement une formation sociale et professionnelle ?

¹ L'Interfédération représente l'ensemble du secteur des Ateliers ou Entreprises de Formation par le Travail (AFT ou EFT) et des Organismes d'Insertion Socioprofessionnelle (OISP) en Wallonie et à Bruxelles ; à cette fin, elle est reconnue et subsidiée par la Région wallonne et le Fonds Social Européen. <http://www.interfedebel/>



SUR LE VIF



- Idée 2 : L'articulation des différents niveaux de l'administration : la double incertitude entre l'activation et la question des papiers est vécue par les stagiaires avec angoisse. Il y a pourtant à Bruxelles une protection des stagiaires par rapport à la politique, très discutable, de l'activation des sans-emploi.
- Question 2 : Combien de temps devons-nous attendre une politique d'accueil constante et régulière qui offre la possibilité d'une expérience de travail légal ?
- Idée 3 : La régularisation économique : le critère de régularisation via un contrat de travail peut devenir un vrai nœud ! Trouver un employeur ; lui demander d'obtenir le permis de travail ; attendre la réponse de la Région (positive ou négative), et boucler le tout en quelques semaines. Ce critère risque de mettre à mal des personnes capables, volontaires et qui s'investissent dans la vie sociale et/ou culturelle belge.
- Question 3 : Pourquoi ne pas aller plus loin et protéger les stagiaires par rapport aux papiers ?
- Question 4 : Comment pourrions-nous revoir cette régularisation économique afin que sa proposition ne soit pas contradictoire ?

Patrick Stelandre conclut en émettant plusieurs propositions : « En-dehors ou avec les réseaux d'aides informels, notre secteur, parmi d'autres, est concerné par cette politique d'accueil parce que nous touchons à la formation sociale et professionnelle, l'apprentissage des langues et/ou l'expérience de travail. Ces trois éléments étant déterminants dans l'émancipation des réfugiés quand, enfin, ils obtiennent un titre de séjour illimité.

Les pistes que cela pourrait prendre sont :

- Premièrement, de soigner les articulations entre le fédéral et les régions pour assurer une reconduction automatique des permis de séjour temporaires quand une personne entame une formation.
- Deuxièmement, il faudrait créer un droit à la formation pour adultes en lançant, par exemple, un « appel à projets » dans le cadre des « publics difficiles à placer » pour



assurer la formation des sans-papiers. On pourrait créer des modules de formations ou d'accompagnement spécifiques en ISP et dégager des moyens pour l'accompagnement de ce public dans nos centres de formation ou d'orientation.

- Et troisièmement, il faudrait donner le droit au travail en créant de nouveaux postes de travail à disposition de l'économie sociale dans les mesures ART. 60, Sinne ou PTP, en prévoyant également des moyens supplémentaires en termes d'accompagnement. Autant pour les associations que pour les administrations concernées. Il est nécessaire de libérer les conditions d'accès au travail car, comment d'une part demander une insertion socioprofessionnelle et, d'autre part, placer l'accès au travail dans un dédale digne de Kafka ? ».

lu, vu, entendu...

Les Barons

Sans doute avez-vous lu l'une ou l'autre critique, entendu l'un ou l'autre avis et/ou même vu le film « Les Barons » ; réalisé par Nabil Ben Yadir qui réunit des acteurs, des chanteurs bien de chez nous, entre autres belges (quel jeune marocain né à Bruxelles n'est pas belge ?), connus et moins connus. Ce pur jus bruxellois nous en dit long sur les jeunes de nos quartiers issus plus particulièrement de la communauté belgo-marocaine. Plusieurs sujets y sont abordés, universels d'abord car... Quelle famille immigrée ne se confronte pas aux mœurs environnantes et au besoin de conserver en son sein des valeurs liées à sa culture d'origine ? Quel enfant baigné dans une culture mixte, celle de sa famille mais aussi de son environnement proche, de la ville où il grandit, n'est pas un jour amené à devoir se situer entre cul et chemise ? Ici, 4 glandeurs en âge de travailler (qualificatif à revoir en fonction de ceux qui jugent de leurs comportements), 4 copains qui ont un jour, enfants, décidé de se voir comme des Barons, évoluent au fil de leurs contradictions... S'agit-il de faire comme papa ou d'oser

réaliser ses rêves, de vivre ses amours ? Ensuite, ces questions, transposées dans le quotidien des familles marocaines, rendent le film attachant ; le portrait de cette communauté n'y est pas abordé sans humour. Beaucoup disent le film « décoiffant »... je dirais, moi qui l'ai vu, pas toujours égal mais en bout de course, c'est fort ! A voir seul ou accompagné...



Le rapport du CSE consacré à l'insertion des jeunes sur le marché du travail

Le Conseil supérieur de l'emploi a publié un rapport consacré à l'insertion des jeunes sur le marché du travail. Ce rapport se subdivise en 6 parties :

- L'impact de la crise économique sur l'insertion des jeunes sur le

marché du travail.

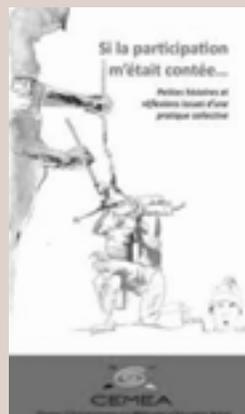
- Les caractéristiques de la population âgée de 15 à 29 ans.
- L'éducation et la formation.
- L'insertion des jeunes sur le marché du travail.
- L'emploi des jeunes.
- Les synthèses et recommandations.

Ce rapport est disponible à l'adresse http://www.belgium.be/fr/publications/publ_rapport_2009_cse_jeunes.jsp

Ca bouge au CEMEA, ouvrage : « Si la participation m'était contée... »

Volonté des personnes, pouvoir d'action, prise d'initiative, pratique collective, c'est ainsi que naquit « Si la participation m'était contée ». Des récits originaux, des pistes de réflexion, des questionnements et positionnements autour de la participation. Et du plaisir à y goûter ! « Tu as choisi de garder les yeux grand ouverts... j'ai suivi ce peuple effrayé dans un monde à découvrir, à conquérir... ». Et toi, choisiras-tu de t'y aventurer

maintenant que tu sais que ce livre existe ? Que vous ayez une action de longue date empreinte de préoccupations sur la participation ou que vous soyez dans vos premières tentatives de démarches participatives, cet ouvrage aura peut-être un impact sur votre devenir. Il est en vente au prix de 6 euros, frais de port compris (4 euros hors frais de port). Tous les renseignements à l'adresse suivante : <http://www.cemea.be/educationpermanente/enjeux-de-societe/participation.php>



Analyses de SAW-B

SAW-B vient de publier 4 analyses concernant l'économie sociale.

La première porte sur « La mise en réseau de l'économie sociale. Difficultés, enjeux et perspectives ». Cette analyse est disponible sur le site de l'asbl à l'adresse <http://www.saw-b.be/EP/2009/A0907.pdf>. La deuxième aborde les « Conflits de valeurs au travail » et est accessible à l'adresse <http://www.saw-b.be/EP/2009/A0909.pdf>. La troisième analyse s'adresse aux travailleurs de l'économie sociale et aborde le thème suivant : « La participation des travailleurs à la gestion. Prolonger la réflexion ». Cette analyse est téléchargeable à l'adresse <http://www.saw-b.be/EP/2009/A0910.pdf>. La dernière fait le point sur la question « Economie Sociale : une place de choix dans les programmes gouvernementaux des régions, aubaine ou effet de mode ? » et se trouve à l'adresse suivante : <http://www.saw-b.be/EP/2009/A0911.pdf>.

Les textes du CEMEA disponibles en ligne

Les textes écrits au fil des ans et publiés dans le CEME'Action « version papier » sont désormais disponibles en ligne ! A découvrir, à

redécouvrir et à partager à l'adresse <http://www.cemeaction.be/>.

La brochure pour animateurs du CEMEA

La brochure « Formations pour animateurs 2009-2010 » est à présent disponible sur le site à l'adresse suivante : <http://www.cemea.be/telechargement/brochures/brochure%20animateur%202009.pdf>.



Le programme 2009-2010 du CEMEA

Le programme 2009-2010 du Service d'Education Permanente est à présent disponible sur le site du CEMEA : <http://www.cemea.be/educationpermanente/services/publications/telechargement.html>.

L'écriture pour dénouer le fil de l'ISP



Ana Teixeira

Il n'y a pas de petit sujet. Tous les écrits
« L'insertion ». Oui mais, encore...

L'écriture : ce véhicule conscient
faire découvrir à chacun les reliefs de son imaginaire et les problématiques de son univers personnel...

Alors
che de clarification du projet personnel mais aussi professionnel pour un public engagé dans une démarche d'insertion ?

A la lecture de ce dossier, vous
sonnel, interaction constructive entre
une dynamique d'insertion sociale et/ou professionnelle !

Sommaire du dossier :

1. Se réunir pour écrire dans un cadre commun	12
2. L'expérience d'un atelier d'écriture avec un public qualifié	12
3. L'expérience d'un atelier d'écriture avec un public mixte	13
4. Des pratiques émancipatrices grâce à un cadre clair	14
5. Des ateliers d'écriture pour faire le lien entre insertion socioprofessionnelle et démarche d'éducation permanente	15
6. De la recherche à la pratique - Le cours d'expression écrite : un atelier d'écriture à lui tout seul	16
7. D'atelier d'écriture en formation en projet d'atelier : rencontre avec Karyne Wattiaux, conseillère pédagogique à Lire-Et-Ecrire Bruxelles	18





Se réunir pour écrire dans un cadre commun

Dans l'industrie, dans une usine, l'atelier est l'espace consacré à la fabrication ou encore le groupe de personnes qui travaillent sous la direction d'un maître.

L'expression « atelier d'écriture » désigne généralement une technique d'incitation active d'entraînement à l'écriture visant à stimuler la créativité des participants au moyen de thèmes et de contraintes proposés par l'animateur aux membres du groupe. Après la rédaction, les participants lisent leur production et en discutent. Des textes produits en atelier peuvent devenir la base de nouvelles, de romans,...

Les ateliers d'écriture sont de natures diverses. Soit ils proposent des exercices littéraires, des jeux dérivés à partir de la langue et, dans ce cas, le formateur tient un rôle d'animateur... Soit ils reposent sur une expression individuelle des participants et, ici, le formateur est là pour les inciter à libérer leur parole dans un espace de confiance.

Ils peuvent aussi servir de supports à la rencontre de publics mixtes. Divers exemples de terrain nous aideront à en cerner les enjeux et les bénéfices. Par ailleurs, des outils existent pour organiser un atelier d'écriture à partir de situations vécues. Citons en exemples, la mallette

pédagogique « Entre Mots »¹ du Collectif Alpha ou encore le livre « Ecrire et devenir créateur » de Karyne Wattiaux qui développe la pratique d'écriture en formation d'adulte.

« Loin de devoir nécessairement être reproduits tels quels, les ateliers décrits constituent surtout une mine d'idées à la disposition des formateurs, afin qu'ils puissent donner corps à l'envie qu'ont leurs élèves d'écrire leur regard sur le monde ». Patrick Michel, formateur au Collectif Alpha.



Dans le secteur de l'insertion socioprofessionnelle, les ateliers d'écriture animés par des formateurs sont un moyen ludique et convivial d'aider les apprenants à mobiliser plusieurs types de compétences mais aussi à conforter leur désir d'apprendre. Plusieurs organismes d'insertion socioprofessionnelle organisent donc des ateliers d'écriture comme support d'apprentissage. Ils font exister des lieux de partage qui consolident les apprentissages.

Et comme pour d'autres publics, ils constituent des supports de développement de la langue française, d'exploitation de l'imaginaire et participent au processus de reprise de confiance en soi.

L'expérience d'un atelier d'écriture avec un public qualifié

L'asbl Question Santé est agréée par la Communauté française comme Service communautaire de promotion de la santé, notamment pour aider et conseiller les associations en matière de communication en santé. Un soutien méthodologique est ainsi proposé pour trois types d'activités :

- un projet de communication médiatique,
- les aspects de communication d'un projet d'action communautaire et/ou intersectorielle,
- l'évaluation d'un projet ou d'un outil de communication.

Mais Question Santé organise également des formations. Alain Cherbonnier, chargé de projets, a accepté de faire un zoom tout particulier sur les ateliers d'écriture qu'il anime depuis 2006.

¹ Cette mallette éditée en 2005 par le Collectif alpha dans « La collection 1001 idées pour enrichir sa pratique en alphabétisation », contient 1 dossier d'accompagnement + 10 plaquettes + 1 DVD. Elle présente le résultat d'un atelier des scolarisés. Ces livres illustrent le travail de création interactif entre le groupe et les professionnels (écrivains, artistes, formateurs alpha et cinéastes). Dans cette optique, cette mallette s'adresse à toute personne qui souhaite découvrir cette expérience pour enrichir l'élaboration de ses propres projets de formation et de création.





Chaque année, un atelier est ouvert à une dizaine de participants : ce sont principalement des professionnels en activité, mais les demandeurs d'emploi sont aussi les bienvenus. Cette offre de formation part d'un constat : nombre de professionnels, fussent-ils diplômés de l'enseignement supérieur, rencontrent des difficultés à rédiger des documents. Beaucoup se sentent « obligés » de suivre un carcan conventionnel qui finit par assécher leur plume. Comme si les souvenirs de l'école, les dictées, les sanctions, l'aspect formel du rapport à l'écrit persistaient à inhiber leur créativité.

Pendant six journées, les participants sont invités à quitter leur jargon habituel, à prendre du recul et à (re)trouver le plaisir d'écrire. La possibilité leur est offerte de tenter de nouvelles approches, de réfléchir ensemble, de valoriser leurs compétences et de produire des textes originaux... Dans un premier temps, les exercices leur permettent de faire connaissance et de laisser vagabonder leur imaginaire. Dans un second temps, ils découvrent qu'ils sont capables d'exploiter de manière personnelle les règles et les conventions, de les voir comme un cadre qui permet d'exercer sa créativité.

D'après Alain Cherbonnier : « *Ecrire s'apprend mais cela ne s'enseigne pas. Je peux enseigner des principes, des règles et des techniques, mais je ne peux pas enseigner comment rendre un texte vivant. Je peux seulement aider les participants à trouver leur façon d'écrire un texte vivant...* ».

Cette expérience montre que, pour tisser à nouveau le fil entre soi et l'écriture, le jeu et le plaisir – qui vont de pair avec le travail – sont de bonnes compagnies. Cet atelier d'écriture donne confiance aux participants pour modifier leur pratique quotidienne. Ils sont alors en mesure de chercher des formulations plus personnelles pour exprimer leur pensée par écrit. La formation leur apporte un regard nouveau sur leur capacité à rédiger des documents professionnels plus attractifs, pour eux mais aussi pour leurs lecteurs. Et cela représente un indéniable atout de communication, qu'ils s'adressent à leur public ou aux institutions qui les financent !

L'expérience d'un atelier d'écriture avec un public mixte

En août 2006, un stage mené par Odette et Michel Neumayer,² à la demande de l'association Lire-et-Ecrire Communautaire, a créé les conditions pour qu'un groupe mixte, composé d'une

dizaine d'apprenants non lettrés (femmes et hommes de souche belge, âgés de 23 à 63 ans) et d'un nombre égal de lettrés, formateurs en alphabétisation, produisent des « messages de sensibilisation à l'alpha ».

Ce groupe avait pour consigne de produire un matériau susceptible d'attirer l'attention des acteurs de terrain et des pouvoirs politiques sur la nécessité d'apporter de nouvelles réponses aux constats récurrents européens : 10 à 15% des populations ne savent ni lire ni écrire ou l'ont désappris.

Pour ces deux spécialistes de nationalité française, la manière d'approcher un public fragilisé se fait dans un rapport au savoir et à la cognition. « *Car c'est à partir de l'image que le sujet apprenant construit de lui-même à travers les situations d'apprentissage, qu'il restaure une certaine confiance en soi ; la prise de conscience, une capacité à communiquer avec les autres ; à partager le désir et la possibilité offerte d'apprendre, de laisser grandir en soi la pulsion épistémophilique déniée (autrement dit le désir de savoir)...* ».

En bref, des espaces doivent être explorés pour ne pas se laisser enfermer dans des discours qui verrouillent les pratiques « en toute bonne foi ».³



² *Analystes et concepteurs d'ateliers d'écriture*

³ « *On n'est pas là pour apprendre mais pour... penser ensemble* », Odette et Michel Neumayer, août 2006. Auteurs du livre « *Pratiquer le dialogue / arts plastiques – écriture. Quinze ateliers pour l'Education nouvelle* » Editions Chronique sociale, 256 pages, juin 2005





Sans en dire plus ici, sur les modes de verrouillage qui sont à l'œuvre dans le dispositif d'insertion socioprofessionnelle, les principes de base de ce stage reposaient sur six volets, prioritaires pour LEE :

- 1) « Le produire ensemble et pour d'autres » est prioritaire par rapport à une sanction sociale extérieure qui vient dire la réussite (ou non) de l'action entreprise. La vision du savoir n'est pas « bancaire » mais opératoire.
- 2) La mixité (la diversité et l'hétérogénéité des expériences, des cultures, des inscriptions sociales, des savoirs, des univers langagiers, des statuts, des responsabilités) est un tremplin. Il est important que chacun prenne la parole « à partir de sa place ».
- 3) L'option d'autrui et le rejet des rôles stéréotypés : apprendre ensemble, construire des savoirs nouveaux par la coopération et l'échange.



4) Des échanges entre participants analphabètes et lettrés où chacun interroge l'autre sur son travail d'apprenant ou de formateur.

5) Une gestion du temps en crescendo, le choix du détour et de la métaphore et revendiquer pour tous le droit à la complexité.

- 6) L'appui sur les outils et partis pris des ateliers d'écriture et de création, en opposition aux conceptions utilitaristes de la formation, autour par exemple d'un atelier « Poétique de la fabrication où ce que j'apprends en fabriquant des livres-objets ».

Sans s'attarder aux types de compétences développées au cours d'un tel atelier, il est certain que celles-ci sont de tous types (travailler ensemble, s'organiser en fonction d'un objectif individuel et commun à atteindre, relier un livre, proposer un rythme de lecture, choisir des images)... En bref, il s'agit de donner forme au fond ! Et dans ce cas, il s'agit de rompre avec l'idée que dans un écrit, surtout s'il est socialisé, le message (l'idéal) prime sur la forme (le matériel). Dans cet atelier, les participants (autant les non lettrés que les lettrés) ont mesuré l'impact que la forme a sur le sens. Et avant d'apprendre à lire et à écrire ensemble, ils ont appris à penser ensemble.

Des pratiques émancipatrices grâce à un cadre clair

Autrement dit, dans l'atelier d'écriture, ce n'est pas l'écriture en soi qui importe mais la construction au quotidien, à travers ses productions et les échanges au sein du groupe, d'un autre rapport au monde, au savoir, à l'écriture...

Quand on dit « émancipation », cela implique l'aptitude des personnes à penser par elles-mêmes. L'émancipation est une affirmation, une affaire de choix qui doit s'inscrire dans les faits ; elle doit exister chez le formateur comme une volonté au-delà du projet de transmission, de donner à apprendre et à comprendre.

Ceci est possible à partir des postulats que « tous » sont capables et porteurs d'expérience. Les dispositifs de travail doivent permettre aux apprenants de transformer la vision qu'ils ont d'eux-mêmes, de leurs savoirs et de leurs capacités à créer et à apprendre. Chacun arrive en formation avec un bagage, à partir duquel il est reconnu au sein du groupe et, il va déconstruire ses certitudes pour aller vers l'inconnu. Apprendre ensemble signifie réussir tous ! Car ce vécu de la réussite est possible à partir du moment où le travail sur des contenus (la maîtrise de la langue, la connaissance du monde, etc.) s'articule avec la transformation de l'image de soi.

C'est donc bien dans une optique d'éducation permanente, que ce stage a été organisé par Lire-et-Ecrire mais de nombreux formateurs, travailleurs de l'ISP y sont également sensibles et y ont participé. Car pour mener à bien leurs missions d'insertion sociale et professionnelle, les OISP proposent leurs formations dans une démarche d'éducation permanente.





Par ailleurs, penser la mixité dans ce cadre devient aussi possible. Car « mettre en travail ce qu'il y a d'universel », reconnaître et s'appuyer sur les différences d'un groupe à l'autre (par exemple non lettrés et lettrés) porte la promesse d'un dépassement, d'une transformation de la relation pédagogique... Le dispositif d'insertion socioprofessionnelle pourrait en prendre de la graine. A quand l'organisation d'ateliers mixtes entre demandeurs d'emploi et employeurs, entre stagiaires et travailleurs pour partager une expérience autour de l'écriture ?

C'est ainsi que nombre d'associations proposent des ateliers d'écriture qui reposent sur les valeurs du mouvement de l'Éducation nouvelle. Ce courant pédagogique défend le principe d'une participation active des individus à leur propre formation. Il déclare que l'apprentissage, avant d'être une accumulation de connaissances, doit être un facteur de progrès global de la personne.

Pour cela, il faut partir de ses centres d'intérêt et s'efforcer de susciter l'esprit d'exploration et de coopération : c'est le principe des méthodes actives. Elles prônent une éducation globale, accordant une importance égale aux différents domaines éducatifs : intellectuels et artistiques, mais également physiques, manuels et sociaux. L'apprentissage de la vie sociale y est considéré comme essentiel.

Le projet des OISP est de proposer, aux stagiaires, des ateliers de fabrication d'écriture qui les aident à s'exprimer et à apprendre de manière ludique. Les formateurs s'interrogent sur la manière dont la créativité peut favoriser la maîtrise, l'indépendance et l'appropriation du langage écrit. Ils analysent également quel type d'apprentissage de l'écrit peut être visé à travers les approches créatives et quel rôle jouent les nouvelles technologies de communication dans le développement de l'expression écrite.

Des ateliers d'écriture pour faire le lien entre insertion socioprofessionnelle et démarche d'éducation permanente

Stéphanie Devlésaver n'a pas attendu de se former pour déjà se lancer dans l'aventure d'animer des ateliers d'écriture avec un public ISP. Mais après avoir suivi l'enseignement d'Odette et Michel Neumayer, elle a constaté que ses intuitions l'avaient menées sur la bonne voie : il lui était « possible de transmettre sa passion pour l'écriture, et même, qu'elle soit une force pour d'autres ».

« *Ce qui me plaît, c'est de partager cette passion de l'écriture dans un cadre humain* ». Dans un groupe, on craint toujours que cela ne prenne pas... et puis très vite, cette petite crainte s'estompe, sans doute grâce aux deux principes de base qui fédèrent l'activité.

Tout d'abord, dans un contexte d'atelier d'écriture, l'idée essentielle du « tous capables » va de soi, elle s'inscrit comme une évidence à la fois pour le formateur et pour le groupe. En effet, tous deux se retrouvent dans une aventure commune, celle de créer ensemble à partir de mots. Personne ne se retrouve seul et désemparé face à sa page blanche. De là, découle tout naturellement le second élément essentiel à tout atelier : le rapport à l'autre. C'est dans une relation de bienveillance, d'écoute, de non-jugement sur la production que le groupe peut avancer. Pour permettre à chacun de « se dépasser », le groupe est indispensable. La bienveillance de tous par rapport aux textes des autres laisse la place à l'éveil, à la découverte. Chacun est rassuré et communique.

Le groupe démarre avec peu de choses : donner un mot à l'autre pour faire connaissance, écrire une phrase sur le temps qui passe,... Il se construit une banque de mots autour d'une thématique commune : le temps, le voyage, la cuisine,... Parfois l'écriture se vit de soi à soi, parfois c'est en duo, parfois c'est collectif... Certains vont écrire plus, plus vite... D'autres vont trouver des images qui parlent... et qui vont servir d'exemple à d'autres.

Même si le processus est au cœur de la pratique, il est entendu que chacun de manière personnelle, tout comme l'ensemble du groupe, attend un résultat : que ce soit à travers la création d'un recueil collectif, la transposition artistique de certains textes en vue d'une petite exposition, etc. On n'écrit pas pour rien... Mais, au fond, à quoi sert d'écrire ? Des moments d'analyse réflexive viennent rythmer l'atelier. C'est l'occasion de se questionner ensemble sur ses difficultés, de réaliser son plaisir ou son déplaisir, d'écrire...





Pour Stéphanie Devlésaver, les ateliers d'écriture constituent des moments privilégiés au sein des formations. Ils représentent, une brèche, toujours vivante, d'éducation permanente dans le dispositif ISP. Car même si le trop grand cloisonnement des contenus de formation réduit souvent sa portée, la démarche d'éducation permanente dans le cadre du dispositif ISP s'articule à la pédagogie comme un outil d'émancipation du public.

« Comme diraient Odette et Michel Neumayer », explique Stéphanie, « notre but est d'ajouter de l'humain à l'humain ». C'est très valorisant pour tous parce que nous construisons ensemble. A travers l'écriture, nous découvrons ce qui nous rassemble en tant qu'êtres humains, au-delà de nos différences. Et pour moi, le vrai objectif des OISP consiste à redonner confiance, changer le rapport à soi et au monde, forger chez tous le sentiment de se savoir capable de... ».



Après avoir été formatrice au CEFIG et à la Maison de Quartier d'Helmet (respectivement en formation qualifiante et en alphabétisation), Stéphanie Devlésaver a choisi d'exercer un métier qui lui permet d'écrire tous les jours.

Ce n'est donc pas un hasard, si en tant que chargée de projet journaliste au Conseil Bruxellois de Coordination Sociopolitique (CBCS)⁴, elle relève aujourd'hui le défi d'expliquer de manière accessible et hors jargon, les cadres et les faits de secteurs social-santé, à la fois différents et proches dans les problématiques qui les traversent. Et quand elle le peut, elle organise des ateliers d'écriture.

⁴ Cette plate-forme diffuse une info hebdomadaire sur l'ensemble des secteurs socioculturels via sa newsletter, a un rôle d'interface avec les pouvoirs publics et, enfin, multiplie les rencontres entre différents secteurs, dont le secteur de l'insertion socioprofessionnelle, le secteur de l'éducation permanente....

De la recherche à la pratique - Le cours d'expression écrite : un atelier d'écriture à lui tout seul

Pour vérifier l'hypothèse que « se réconcilier avec l'écriture pour faire le récit de soi participe à la résolution des problèmes d'ordre identitaire », Maurice Niwese et Francine Thyron ont mené à bien une recherche sur les enjeux de la construction d'un texte narratif de type (auto)biographique dans des groupes hétérogènes en allant au Collectif Formation Société (CFS), observer et décrire les phénomènes liés à l'écriture dans des groupes de stagiaires.

Ces groupes étaient composés majoritairement de jeunes issus de l'immigration, âgés d'au moins 18 ans, et connaissant des parcours biographiques et scolaires différents, en grandes difficultés scripturales et identitaires, et tout au plus, détenteurs d'un certificat d'enseignement secondaire inférieur. A l'époque, cet organisme d'insertion socioprofessionnelle désirait rechercher de nouvelles solutions pédagogiques pour aider les stagiaires à prendre confiance en eux et cette expérience l'a convaincu.

Depuis 2005, son programme de formation de base - français expression - se structure autour d'un atelier d'écriture qui représente deux tiers des heures. Cette formation de base porte sur le développement de 5 macro-compétences qui s'articulent les unes aux autres. L'expression écrite représente deux tiers du programme et alimente directement les cours d'expression orale et d'informatique.

Les liens sont moins évidents avec les cours de logique et de méthodologie et pourtant... Il faut bien de la logique et de la méthode pour écrire. C'est ainsi que ce projet principal se décline dans l'apprentissage en autant de compétences transversales et complémentaires. Cet atelier d'écriture a pour objectifs opérationnels :

- D'identifier le type de textes (document informatif, argumentatif, narratif, descriptif,...) ;
- De repérer les différentes parties d'un texte (titre, chapeau, introduction, corps, conclusion) ;
- De repérer la structure logique d'un texte ;
- D'identifier les idées clés ;





- De reformuler les idées clés sous forme de résumé ;
- D'effectuer la synthèse entre plusieurs documents abordant un même sujet (éléments communs et divergents) ;
- De réaliser le compte rendu d'une visite sur base de rubriques imposées.

Pour ce faire, deux types d'écrits sont produits : des textes courts et un texte long. La collaboration entre stagiaires est indispensable notamment lors de la relecture des productions où tous peuvent proposer et entendre des commentaires constructifs et progresser.

Pourquoi donc ce choix d'atelier d'écriture ? « *Car le projet d'écriture a du sens pour les stagiaires* » répond Marie Heusterspreute, formatrice au CFS. Les thèmes proposés ont pour but d'essayer de « libérer » les capacités d'expression de chacun et parfois, de rendre ou de susciter le plaisir d'écrire. Les stagiaires sont très impliqués dans le projet et fiers de réaliser une histoire « du début à la fin » qui fera partie d'un recueil, en fin de formation (ils s'y impliquent personnellement et sont fiers de le mener à bien).

Etre capable d'écrire un texte continu, structurer des phrases simples et complexes pour raconter par écrit son vécu, rire ensemble et partager des émotions leur donne non seulement confiance en eux mais les préparent aussi à une entrée en formation qualifiante ».

« *Ce sont des textes tendres, drôles, impressionnants, fantastiques, originaux et surtout remplis de fraîcheur ! Les objectifs étaient multiples : permettre un déblocage de l'écrit pour certains ou fournir un cadre favorisant l'émergence de productions écrites pour d'autres, améliorer son rapport à l'écriture et les compétences de l'écriture et améliorer son rapport à soi et à autrui (...) et, enfin, produire, de manière aboutie, un récit narratif propre à chaque stagiaire en fonction de son niveau de départ et des progressions effectuées au cours de son parcours* », tel est le message qui présente, cette production de textes sur le site de CFS.

Le Collectif Formation Société également reconnu comme opérateur d'éducation permanente, propose des formations aux intervenants sociaux, animateurs ou formateurs qui désirent mettre en place au sein de leur association un atelier d'écriture à destination de leurs publics.

Ils en parlent comme « d'un outil formidable d'expression qui prend forme dans le respect des potentialités de chacun et en pariant sur le plaisir comme levier de la création », mais aussi, on suppose, comme levier d'apprentissage.

Et mon cœur dans ses bagages

Par Rachida, stagiaire à Collectif Formation Société, Formation de base – français-expression, 2007

« Le réveil sonne, il est six heures du matin... Oh ! J'ai le mal de crâne et le corps cassé de partout. Quel jour sommes-nous ? Lundi ! Allez, debout ! Dans 1h30 exactement, j'ai rendez-vous avec Monsieur Renaud au bureau... avant la visite de la villa située dans Les Yvelines.

Monsieur, c'est mon boss ! Je travaille depuis 10 ans dans la même boîte : une agence immobilière. Ca marche plutôt bien ! Je me prépare vite, prends mon café tout en m'habillant.

Me voilà tout beau, tout propre, prêt à démarrer une journée qui, pourtant, ressemblera à toutes les autres. Quelle routine d'enfer ! Bon, il me reste trois quarts d'heure pour être à temps au bureau. Alors, quel chemin prendre ? Oh, de toute façon, ça circule partout à cette heure-ci. C'est ça Paris !... »⁵.

⁵ Site : <http://www.cfsasbl.be>





D'atelier d'écriture en formation en projet d'atelier : rencontre avec Karyne Wattiaux, conseillère pédagogique à Lire-et-Ecrire Bruxelles

Il y a 20 ans, lorsque j'ai commencé à apprendre à lire et à écrire à des personnes analphabètes ou illettrées, j'ai été très déroutée. Elles voulaient avant tout apprendre à tracer de belles lettres et à écrire sans faute.

Je me disais : comment faire pour que ces adultes en formations se rendent compte qu'écrire ce n'est pas seulement acquérir une bonne orthographe et transcrire le langage oral ? Comment faire pour leur permettre d'expérimenter l'écriture comme outil de pensée, d'expression ou de création ? Comment faire pour que leurs représentations de la lecture et l'écriture se transforment ? Comment faire pour qu'elles découvrent des auteurs qui pensent comme elles ou au contraire, proposent un point de vue auquel elles n'ont jamais pensé ? Comment faire pour que ces personnes puissent un jour écrire une chanson, un discours, une histoire ou leurs réflexions sur le monde ?



En résumé : comment faire pour qu'elles découvrent les multiples possibilités du monde de l'écrit, monde auquel, jusqu'à présent, elles n'avaient pas ou très peu accès ? Comment faire pour qu'elles explorent ce monde avec curiosité et joie ? Comment faire pour que toutes passent le mur social et imaginaire qui les laisse en dehors de la culture de l'écrit ? Comment faire pour qu'elles se donnent le droit de lire et d'écrire tout ce qu'elles désirent ?

Je n'étais pas la seule à me poser toutes ces questions, d'autres formateurs étaient eux aussi en recherche. Certaines lectures nous ont aidé à définir plus précisément ce que l'écrit a de spécifique. « A mi chemin entre réel et imaginaire, tout à la fois durable et modifiable, l'écrit est un outil privilégié ... Il permet à la pensée de se prendre elle-même pour objet. En lui donnant une matière qui la rend consultable, l'écrit favorise la genèse de la pensée, ses modifications, son accomplissement et à son tour devient source de pensée... »⁶.

Nous retrouvons dans les mots d'Evelyne Charmeux ce que nous souhaitons que les personnes en formation expérimentent. Il nous restait à trouver d'autres formateurs qui auraient mis en place des « choses » qui permettent à tout un chacun d'entrer dans l'écrit.

Nous avons trouvé ceux que nous cherchions lors d'une formation en ateliers d'écriture animée par Odette et Michel Neumayer tous deux enseignants et membres du GFEN⁷. Leur rencontre nous a apporté ce qui nous manquait le plus : vivre, analyser et théoriser avec d'autres des démarches d'écriture qui permettent « de faire vivre une conception de l'écriture dans laquelle celle-ci ne cherche pas à refléter la vie mais permet à chacun de construire sa pensée, de modifier son rapport au monde, son rapport à l'expérience qui ne sont jamais donnés comme tels ».

Si, comme on l'entend souvent, écrire c'était s'exprimer, cela mettrait en difficulté tous ceux qui pensent qu'ils n'ont rien à dire. Si, à l'inverse, on conçoit l'écriture comme quelque chose qui n'est pas donné une fois pour toute, qui se construit patiemment, qui n'exige pas de savoir avant de faire, qui est une lutte avec et contre les mots (et non avec et contre la grammaire ou l'orthographe), alors...⁸ tout devient possible.

⁶ Evelyne Charmeux, *L'écriture à l'école*, CEDIC, 1983

⁷ Groupe français d'Education Nouvelle qui édite depuis de nombreuses années la revue *Dialogue*

⁸ Odette et Michel Neumayer, *Pourquoi des ateliers d'écriture en alpha*, in *Le journal de l'alpha* n°145





D'atelier en dispositif

Depuis ce moment, je n'ai pas cessé de mettre en place deux formes d'ateliers d'écriture. Soit des ateliers « obligatoires », c'est-à-dire faisant partie du cursus de formation que les personnes suivent, soit des ateliers ouverts à tout ceux qui désirent écrire le mercredi soir. C'est cette deuxième forme qui a influencé mon travail durant 10 ans.

Des personnes illettrées et lettrées voulaient un lieu à Bruxelles pour continuer à pratiquer des ateliers d'écriture. Je me suis dit que ce serait intéressant de mélanger les deux publics. Le but du projet était d'être à la fois un laboratoire de productions artistiques et de mise en œuvre de projets collectifs, dans le but que tous les acteurs s'approprient des savoirs faire tant artistiques que citoyens.

J'ai aussi pris la décision de travailler avec des écrivains et une plasticienne. Il me semblait important de co-créer et de co-animer les ateliers avec des créateurs. Ils ont des savoirs-faire artistiques et j'ai des savoirs-faire pédagogiques. En mêlant nos compétences, il me semblait que nous arriverions à créer des dispositifs qui permettraient d'atteindre ces buts. Certains points auxquels nous avons été attentifs ont facilité la mise en œuvre des projets.

Des intervenants sont choisis en fonction de leur envie de mettre en œuvre les buts annoncés, de la complémentarité de leurs compétences et de la proximité de leurs options philosophiques.

Il est nécessaire de contacter des écrivains et des plasticiens, de prendre le temps de les rencontrer, de discuter avec eux du projet et de les choisir en fonction de leurs compétences, de leur complémentarité et surtout de leur envie de travailler avec d'autres pour élaborer un projet collectif.

Des écrivains (Chantal Myttenaere, Laurence Vielle, Vincent Marganne et Veronika Mabardi) et une plasticienne (Mariska Forrest) ont rejoint le projet à différents moments selon leur disponibilité et les besoins du projet.

Un objet de travail commun

L'atelier est un laboratoire d'expérimentations artistiques. Son centre est un objet de travail concret par exemple « Le quartier ». Les arts plastiques et l'écriture en sont les outils d'exploration..

La réalisation d'un projet se structure en dehors des temps d'atelier. Ces temps de travail en commun sont les soubassements des projets. Ce point met en évidence le travail invisible que demande la réalisation de tels projets.

Les artistes, la formatrice et les participants ne sont pas seulement présents lors des ateliers. Ils participent à d'autres moments qui ont pour objet la construction, l'évaluation et la régulation du travail.

Ces moments permettent de prendre en compte tous les acteurs ainsi que ce qui se passe pendant l'action. Ce mode de travail a pour effet la co-construction constante du projet et la co-production de savoirs. Pour exemple, les artistes et la formatrice travaillent ensemble à la préparation de chaque atelier. L'artiste et la formatrice sont alors prêts à co-animer l'atelier. Ce travail commun permet d'articuler, d'une part, les savoirs-faire relatifs aux disciplines artistiques et, d'autre part, les savoirs-faire en termes d'animation, de régulation de groupe et de coordination du projet.





Mélanger des pratiques artistiques, expérimenter des processus de création, interpeller d'autres publics

Nous avons décidé de donner des consignes de travail qui permettent d'explorer les ponts entre l'écriture et les arts plastiques. Quelques fois, les deux disciplines se recourent et s'entrechoquent au sein d'un même atelier. A d'autres moments, l'écriture et les arts plastiques se travaillent séparément : ces moments de recherche permettent de pousser plus loin les expérimentations et d'approfondir certains savoirs et savoir-faire plus spécifiques.

Chaque atelier est créé par les intervenants à partir de ce qui s'est passé durant les précédents. C'est un de nos grands plaisirs et un grand risque à la fois : savoir où on veut aller sans savoir exactement par quel chemin nous allons passer pour qu'il y ait prolifération d'expérimentations et que de celles-ci émergent quelque chose.

Les intervenants, mais aussi les participants, sont là pour relancer le travail de chacun. Les productions collectives ou individuelles, s'élaborent peu à peu avec l'appui et la solidarité de tous.



Selon les projets et les expérimentations, nous présentons notre travail à d'autres et cela sous différentes formes : des expositions, un affichage aux fenêtres de la rue, des livres, un collage d'affiche, une mise en scène de nos textes par des comédiens...

Les projets sont limités dans le temps mais peuvent donner lieu à des

poursuites si les participants s'investissent dans l'élaboration d'un nouveau projet. Chaque projet a un début et une fin. Par exemple : 4 mois.

Lors des bilans/évaluation, nous nommons à la fois les apports, les manques et les souhaits. Ces moments où nous (intervenants et participants) sommes tous autour de la table, pour confronter nos avis, nos bonheurs et nos remarques sur ce qui s'est passé, sont des temps forts. C'est par cette confrontation et dans les débats qui s'ensuivent que chacun et le groupe nomment ses apprentissages et le chemin parcouru, s'approprient le projet et se positionnent quant à la poursuite possible.

Pour les intervenants, cela suppose une certaine souplesse. Si la décision est de continuer, nous devons aussi nous positionner, redistribuer nos rôles, nous remettre à la recherche de nouveaux intervenants et surtout prendre le temps de définir et de structurer la poursuite du travail commun.

Aujourd'hui, un nouveau projet commence dans 3 semaines

Trois groupes d'apprenants issus respectivement de l'asbl « La Rosée » et des OISP, le Collectif alpha de Saint-Gilles⁹ et la Chom'hier¹⁰. Tous les groupes travailleront autour de la même thématique : le territoire du grand Bruxelles.

Nous avons tous un rapport particulier au territoire. Comment s'approprier un nouveau territoire ? Jusqu'où ose-t-on aller ? Quels sont les repères et les itinéraires des uns et des autres ?

⁹ Cet OISP propose des formations en alphabétisation de niveaux 1,2,3,4

¹⁰ Cet OISP propose des formations en alphabétisation de niveaux 3,4, de formation de base, de formation qualifiante





Tout au long du projet, nous interrogerons le territoire, en vue de creuser ce qui est connu et inconnu, ce qui est objectif et subjectif, ce qui est intime et public. Nous utiliserons particulièrement 3 portes d'entrées :

- L'espace,
- Les lieux,
- Les déplacements.

Chaque temps de travail sera un moment de production/création.

L'écriture permettra de rendre compte, de réfléchir, de questionner. Les arts plastiques permettront de donner à voir à d'autres. Ces 2 disciplines sont aussi des territoires à explorer, à expérimenter. Quand aux productions, elles inciteront chacun à prendre une place au sein d'un projet collectif. Chaque groupe enverra un courrier aux autres pour relater ces explorations.

Dans un premier temps, les ateliers se dérouleront le mercredi matin dans l'association à raison de 6 séances consécutives. Dans un deuxième temps, les trois groupes travailleront ensemble durant 2 jours pour fabriquer des « valises découvertes » pour des personnes arrivant à Bruxelles.

En rappel, les éléments nécessaires au bon déroulement des ateliers sont ceux déjà évoqués par les autres animateurs d'ateliers d'écriture... Croire que l'autre est capable d'écrire, de réfléchir, de questionner, de créer,... même si l'apprenant pense de lui-même qu'il en est incapable. Mettre l'apprenant en position d'acteur « Je cherche, donc j'apprends » et créer un lieu de non jugement permet à tout atelier d'écriture d'être porteur d'émancipation sociale et culturelle, et de se construire dans la réussite.

Toutes les illustrations de ce dossier ont été tirées des oeuvres suivantes : *Peur du Feu* de Marina Puissant, *Le Chemin de Mimount* El Harkachi et *Le Passage* de Maria Navarro. Editions *Entre Mots*, Coédition *Les Ateliers de la Banane* et *Lire & Ecrire Bruxelles*



Formation à la pose de panneaux photovoltaïques

De juin à septembre dernier, treize stagiaires de la Mission Locale de Molenbeek-Saint-Jean ont reçu une formation en pose de panneaux photovoltaïques. Au programme : de huit semaines de formation et un stage d'un mois. Au terme, la formation a porté ses fruits puisque dix stagiaires ont obtenu un emploi auprès de cinq entreprises spécialisées et tous ont reçu une attestation officielle de formation. Pour rappel, cette formation a été mise en place en 2008 par les Missions Locales de Molenbeek et d'Anderlecht, en partenariat avec le pôle « construction » de Bruxelles Formation et l'entreprise d'économie sociale Sunworks Bruxelles.

Unisoc devient partenaire social à part entière

Cela aura pris beaucoup de temps mais la longue attente a enfin porté ses fruits ! Le 11 septembre dernier, les

partenaires sociaux fédéraux interprofessionnels ont signé l'accord faisant de l'Unisoc (Union des entreprises à profit social), anciennement la CENM, un partenaire social et membre à part entière du CNT (Conseil National du Travail) et du CCE (Conseil Central de l'Économie). Ainsi donc, l'Unisoc obtient un siège (sur treize sièges employeurs) au CNT et deux sièges (sur les vingt-sept sièges employeurs) au CCE. En pratique, cela signifie que les points de vue des employeurs non marchands feront désormais partie des avis mêmes et qu'ils pourront signer les conventions collectives de travail négociées au CNT. De plus, l'Unisoc participera plus étroitement aux travaux du *Groupe des 10*, composé de dix négociateurs de haut niveau des partenaires sociaux fédéraux. L'accord, qui devrait entrer en vigueur au 1^{er} janvier 2010, nécessite encore quelques modifications de la loi d'une part, et, d'autre part, l'adaptation d'un nombre d'arrêtés royaux d'exécution. Quant au conseil des ministres, il a déjà approuvé les textes en question le 2 octobre dernier.

Traditionnelle vente de sapins à Bruxelles

Dès le 5 décembre 2009, le Silex, avec la collaboration du Ricochet, organise sa traditionnelle vente de sapins et sa boutique de Noël. Ne ratez pas ce rendez-vous incontournable. Le Silex et le Ricochet sont deux associations situées à Woluwe-Saint-Lambert qui privilégient la rencontre amicale avec des personnes en situation de handicap mental et leur intégration à la société d'aujourd'hui. Cette vente, qui est devenue une tradition depuis 38 ans, assure une partie importante des ressources financières des deux associations. Elle est plus que jamais vitale pour maintenir et développer leurs activités. Mais acheter son sapin au Silex, c'est aussi passer un moment dans l'ambiance conviviale du lieu et de sa superbe boutique de Noël. C'est prendre le temps de découvrir leurs projets... et peut-être de fêter Noël avant l'heure avec des amis que l'on retrouve. Concrètement : dès le samedi 5 décembre 2009, de 10 heures à

19 heures, 7 jours sur 7, rendez-vous au Silex, 82 rue Voot à 1200 Woluwe-Saint-Lambert (au croisement du boulevard de la Woluwe et de la rue Voot).

Le FIPI confirmé pour 2010 et 2011

Créé en 1991 par le Gouvernement fédéral pour soutenir des projets favorisant l'intégration sociale des personnes d'origine étrangère, la prévention des discriminations et le dialogue interculturel, le FIPI (Fonds d'impulsion à la politique des immigrés) voit enfin la conclusion d'un accord pour son financement des deux prochaines années. Après les difficultés et les velléités de coupe sombre dans son financement, une enveloppe annuelle de huit millions d'euros (dont cinq proviennent de la Loterie Nationale) va être dégagée. Les deux prochaines années seront mises à profit pour revoir le cadre juridique et le fonctionnement du Fonds.

Toutes les explications et les documents pour l'appel à projets 2010 seront bientôt en ligne sur le site du Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme à l'adresse <http://www.diversite.be/>.

Volonté de mandats prolongés à la section Cohésion sociale du Conseil consultatif Cocof

A partir de mai 2010, la section Cohésion sociale du Conseil consultatif Cocof devra donner son avis sur les projets communaux et régionaux du second quinquennat. Or, la législation prévoit un renouvellement des mandats au 30 juin 2010. Afin de permettre à la section de travailler sereinement durant cette période, le Collège francophone aura à se prononcer sur la prolongation des mandats des membres jusqu'en mars 2011, non sans auparavant procéder au remplacement des personnes démissionnaires.

cbcs.be : le répertoire des newsletters de l'associatif

Le site du CBCS offre l'opportunité de consulter en un coup d'œil un répertoire de 28 newsletters de différents secteurs. Ces lettres électroniques sont actuellement répertoriées à l'adresse <http://www.cbcs.be>.

Gabriel Maissin à la CBENM

Depuis le 14 décembre 2009, Gabriel Maissin, l'ancien administrateur délégué de la FeBISP asbl, a repris le poste de conseiller à la CBENM (Confédération Bruxelloise des Entreprises Non Marchandes) précédemment occupé par Brigitte Byl (voir l'article « Rencontre » pages 23 et 24 de ce numéro). Quant à Brigitte Byl, elle rejoindra l'équipe d'Actiris dès le 1^{er} janvier 2010. Nous leurs souhaitons bonne réussite dans leurs nouveaux postes respectifs.



Rencontre avec ...

Brigitte Byl : qui est la CBENM ?

Benjamin Wouters

Beaucoup en ont déjà entendu parler mais peu savent qui elle est ! La CBENM, à savoir la Confédération Bruxelloise des Entreprises Non Marchandes, est l'organisation patronale représentative du secteur non marchand de la Région de Bruxelles-Capitale. Elle a été fondée en octobre 2005 et possède la forme juridique d'une asbl dont les organes de gestion sont une Assemblée générale, un Conseil d'administration et un Bureau.

L'asbl représente les employeurs des secteurs privés ou publics actifs dans les soins de santé, les institutions d'éducation et de l'hébergement, le bien-être, le secteur socioculturel, l'aide à domicile, le spectacle et l'enseignement.

En décembre 2006, la CBENM engage son premier permanent qui occupe désormais la fonction de conseiller et centralise toute l'information relative aux activités de ces secteurs, au développement économique et social de la Région de Bruxelles-Capitale, à l'actualité institutionnelle bruxelloise, etc.

A ce jour, la CBENM compte 22 fédérations membres, actives dans les services aux personnes et dont l'objectif principal est de satisfaire les besoins sociaux de façon optimale.

En plus de regrouper les différents secteurs du non marchand, la CBENM se veut pluraliste et regroupe toutes les tendances car convaincue que pluralisme, diversité et respect mutuel sont les atouts qui permettent un dialogue constructif entre fédérations. Ce qui, pour l'asbl, est source de cohérence pour le non marchand et outil pour une force plus grande dans son action de tous les jours.

Son action...

Tout d'abord, la CBENM a pour but d'ancrer le modèle non marchand en Région de Bruxelles-Capitale. « *Plus que jamais, nous souhaitons offrir des services de qualité en réponse aux besoins des personnes et de la société. Nous veillons donc activement à ce que des politiques efficaces*

et cohérentes soient menées » explique Brigitte Byl, conseillère à la CBENM. Ensuite, l'action est orientée sur deux niveaux pour la promotion des intérêts patronaux en tant que partenaire social.

Au niveau sectoriel, ses fédérations membres siègent elles-mêmes dans les organes paritaires de concertation. Tandis qu'au niveau intersectoriel, la CBENM défend, coordonne et promeut les intérêts patronaux de ses membres en participant au dialogue socioéconomique.

« *En tant que partenaire social reconnu, nous siégeons depuis 2006 au Conseil Economique et Social de la Région de Bruxelles-Capitale (CESRBC). Ce dernier est un organe paritaire où les partenaires sociaux de la Région bruxelloise rendent des avis sur la stratégie politique pour les matières économiques et sociales. La CBENM est une nouvelle venue au CESRBC et, pour la première fois dans l'histoire, le secteur du non marchand a un visage et parle d'une seule*



Brigitte Byl, conseillère à la CBENM

Contactez la CBENM :
Rue des Guildes, 9-11
1000 Bruxelles
Tél : 02 233 54 79 - Fax : 02 230 66 94
Courriel: brigitte.byl@cbenm-bcspo.be
www.cbenm.be





Rencontre avec ...



voix pour affirmer sa spécificité, ses aspirations et ses points de vue. Grâce à notre caractère intersectoriel, nous sommes capables de dépasser les intérêts sectoriels et de contribuer à créer un cadre politique et législatif dans lequel le modèle non marchand peut se développer harmonieusement » commente Brigitte Byl.

La CBENM est également active à travers le protocole de coopération qui l'unit à trois autres asbl (UNISOC, VERSO et UNIPSO¹) représentant les employeurs du secteur non marchand en Belgique. « *Ce protocole prévoit notamment de mener ensemble des réflexions portant sur des sujets concernant le secteur non marchand dans son ensemble* » explique la conseillère de la CBENM.

Par ailleurs, elle participe également à différents groupes de travail qui visent à établir des positions communes entre les asbl régionales de manière à parler d'une seule voix lors du Conseil National du Travail (CNT) ou au Conseil Central de l'Economie.

Dans le cadre de ses compétences, la CBENM a collaboré en 2008 à différentes

commissions du CESRBC dont les sujets principaux étaient l'avant-projet d'accord de coopération entre la Communauté française et la Région de Bruxelles-Capitale, relatif au programme « jeunes, école, emploi, tout un programme » dit « Programme Jeep » et au projet d'ordonnance donnant assentiment à l'accord de coopération en question ; le Rapport sur la précarité, la pauvreté, l'exclusion sociale et les inégalités d'accès aux droits de décembre 2007 ; le deuxième train de projets d'arrêtés du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale portant exécution de l'ordonnance organique du 13 décembre 2007 relative aux aides pour la promotion de l'expansion économique.

La CBENM suit également des dossiers sur la programmation des Agents Contractuels Subventionnés (ACS), le Plan d'Action pour les Jeunes, l'accord social non marchand bruxellois, le Fonds de Fermeture des Entreprises de l'Office National de l'Emploi et, finalement, sur le protocole d'accord entre elle-même et UNISOC, VERSO et UNIPSO.

Aujourd'hui, l'objectif premier de la CBENM est de gagner en visibilité afin de mieux valoriser sa place en Région bruxelloise. Elle



plaide pour pouvoir siéger au sein d'Actiris et de Bruxelles Formation en continuant à sensibiliser le Ministre de l'emploi et les partenaires sociaux. « *Nos enjeux pour 2010 sont de nous faire connaître et reconnaître afin d'être incontournables en concertation sociale, d'être proches de nos membres et d'activer le canal d'informations. Nous voulons surtout que lorsque nos Ministres pensent non marchand, ils pensent CBENM* » conclut Brigitte Byl.

Bon à savoir :

Le site web de la CBENM reprend les principales informations relatives à la Confédération ainsi qu'une description du secteur non marchand et de son importance, sans oublier une page d'actualités.

¹ Union des Entreprises à Profit Social (UNISOC), Vereniging voor Social profit Ondernemingen (VERSO), Union des Entreprises à Profit Social (UNIPSO, anciennement la CENM)

La Mission Locale d'Anderlecht fête ses 20 ans

Benjamin Wouters

A l'occasion des 20 ans de la Mission Locale d'Anderlecht, l'équipe de la rue Ropsy Chaudron avait mis les petits plats dans les grands. Quatre jours de festivités avec au programme une séance inaugurale, des animations culturelles, des tables rondes et, bien sûr, une soirée dansante pour clore l'événement !

Une inauguration haute en couleur et en images

Lors de la séance inaugurale, le Bourgmestre, Gaëtan Van Goidsenhoven (MR), n'a pas hésité à rappeler l'utilité d'une Mission Locale dans sa commune dont le taux de chômage avoisine les 25%. En effet, a-t-il déclaré, il faut répondre aux enjeux de développement durable ainsi qu'à l'évolution du marché de l'emploi. Et de féliciter l'équipe de la Mission Locale qui travaille en ce sens.

Quant à Béatrice Culot, la directrice de la MLOC d'Anderlecht, elle a présenté le but

de cet événement en plusieurs points, en commençant par dédier cette fête à tous ceux qui passent par la Mission Locale, aux partenaires et à son équipe. Ensuite, la directrice s'est penchée sur le passé en s'interrogeant sur les activités, les difficultés rencontrées, les succès connus et les échecs vécus. Elle a également présenté les sens que pouvait prendre ce vingtième anniversaire en invitant l'assemblée à réfléchir à l'insertion socioprofessionnelle et à se projeter dans l'avenir.

Que du neuf !

La Mission Locale d'Anderlecht a annoncé à cette occasion qu'elle se lançait désormais dans l'économie sociale avec deux projets. Le premier, « Jobdriver », a pour but de conduire les aides à domiciles sur leurs lieux de travail. Ce projet a été mis sur pied suite au constat des difficultés rencontrées par les aides-ménagères dans leurs déplacements quotidiens. Le deuxième, « Ecoma »,

concerne l'efficacité énergétique dans les domaines de l'isolement et de l'installation de chauffe-eau solaires.

Autre nouveauté, le site Internet (www.missionlocaleanderlecht.be) dans sa nouvelle version et présenté en direct lors de cette séance. Et, pour finir, la projection en avant-première du film « promotionnel » de la Mission Locale d'Anderlecht. Grand succès de cette présentation de qualité qui reprend tout le travail effectué par l'équipe d'Anderlecht.



Monsieur Gaëtan Van Goidsenhoven, bourgmestre de la commune d'Anderlecht

Journée de réflexion sur l'insertion socioprofessionnelle

Après une matinée autour d'une table ronde dont le but était de présenter les nouvelles formations pour les secteurs porteurs d'emploi, l'après-midi était tournée vers la réflexion autour de la question « Comment réduire la distance entre les chercheurs d'emploi et les dispositifs d'insertion socioprofessionnelle ? ».

Afin de répondre au mieux à cette problématique, deux ateliers avaient pour mission de refléter deux thématiques du secteur. La première s'orientait autour des critères et modes de sélection d'entrée en formation tandis que le dessein de la deuxième était l'adéquation entre les services ISP et les difficultés vécues par le public. Au final, une séance plénière récapitulative, et regroupant les deux groupes de discussions, a fait le point sur les problèmes récurrents que rencontrent les OISP et le secteur associatif.





À la problématique des critères et modes de sélection d'entrée en formation, question présente au sein de tous les OISP, le rapporteur de la table ronde, Tatiana Vanessa Vial Grösser (Attachée à la FeBISP), relatait le sentiment d'un malaise vis-à-vis de deux logiques différentes : celle des OISP et de l'associatif en opposition à celle des pouvoirs subsidiaires qui voudraient des résultats trop rapides et mesurés uniquement en termes d'emploi.

Ainsi, les OISP demandent aux pouvoirs subsidiaires d'avoir la possibilité de prendre en compte les personnes non sélectionnées et de posséder les moyens de suivre plus intensément les personnes reprises. Cela réduirait l'aspect trop sélectif dans la procédure et éviterait l'exclusion des personnes qui n'auraient pas été sélectionnées.



Débat avec Béatrice Culot, directrice de la Mission Locale d'Anderlecht et les intervenants des ateliers I et II

Par ailleurs, devoir travailler avec des critères de résultats binaires entre en contradiction avec le travail d'insertion qui prend du temps ! Les résultats demandés, et sur lesquels les OISP sont évalués, ne reflètent pas le travail que demande l'accompagnement lors du parcours d'insertion. De la sorte, il faudrait pouvoir prendre en considération l'ensemble du processus d'insertion dans toute sa durée. Les OISP sont prêts à formaliser ce parcours d'insertion en élaborant une « échelle » de rapprochement au marché de l'emploi.

En pratique, les OISP veulent diminuer l'aspect subjectif de la procédure de sélection mais garder tout son aspect humain. Pour se faire, la détermination et la désignation d'une personne de référence peuvent apporter un élément de réponse.

Ainsi, la sélection peut se faire sur la formation. Cependant, il faudrait que les formations s'accordent aux publics et qu'elles ne soient pas aussi cadenassées par des cadres qui ne tiennent pas compte de la réalité du public ISP.

Le second atelier de la journée concernait les facilités d'accès aux actions d'insertion socioprofessionnelle. La brillante synthèse que Bernard Van Asbrouck (Forem) en a faite a effectivement soulevé de nombreuses interrogations accompagnées de propositions de pistes à explorer.

Les modes envisagés seraient de pouvoir éveiller et mobiliser l'acteur dans sa démarche et de créer ensuite un processus d'insertion citoyenne. Ainsi, d'un côté, l'individu doit comprendre les règles du jeu dans son environnement et, de l'autre, il est nécessaire de prendre conscience du réel en fonction des pratiques de l'individu afin de saisir qui est la personne qui se présente. Cela mènera enfin à la création d'un cadre de vie où le citoyen pourra revivre une vie citoyenne sans être « un problème de société ».



Intervenants de l'atelier I « Quels critères et quels modes de sélection d'entrée en formation pour un public éloigné de l'emploi ? »

Évidemment, la réussite de ces pratiques dépend de plusieurs conditions dont la plus importante est le temps. En effet, il en faut pour mettre correctement ces actions en place et pouvoir accepter les temps de vie des citoyens de notre société. Il est également nécessaire de diversifier et d'élargir les plans d'action et de s'entourer de partenaires afin de créer une variété de solutions : un réel besoin de créativité et

de compréhension de tous les individus en interaction dans le secteur est primordial au succès de ces pratiques.

Avec l'augmentation du nombre de personnes qui s'adressent aux services, le temps manque pour vraiment faire un accueil de qualité. L'horizon « emploi-formation » a pris trop de place. L'emploi instrumente ce que les OISP font, alors que leur travail est aussi ailleurs. Ce cadre méta-institutionnel doit être revu et les institutions doivent lâcher un peu de lest et faire davantage confiance au secteur (car, au final, ce dernier ne peut garantir la question de l'emploi mais bien la formation).

Finalement, trois grandes idées ont été dégagées. La première est la construction d'un réseau centré autour de l'individu et non pas limité à la gestion des flux d'entrées et de sorties de l'ensemble des stagiaires en OISP. Ensuite, il faut savoir faire confiance en ce que chacun fait. Et, pour finir, bien que cela présente un conflit de valeur au niveau du secret professionnel, pourquoi ne pas envisager de mettre l'ONEM dans le coup ? Et cela, dans le seul intérêt de l'utilisateur.

Vive la fête !

La Mission Locale d'Anderlecht se devait de conclure sur une note festive. Pour cela, après les conclusions de cette semaine chargée en réflexions, la Mission Locale a





soufflé ses bougies autour d'un convivial repas et d'une soirée dansante qui a tenu toutes ses promesses !

Interview de Béatrice Culot, Directrice de la « Mission Locale d'Anderlecht »

À l'aube de souffler vos bougies, quel constat pouvez-vous faire sur ces vingt années passées ?

On peut d'ores et déjà constater que les activités ont évolué vers une approche de développement communautaire et social de la population. Les relations avec la commune d'Anderlecht sont beaucoup plus proches. On a pu le voir avec notamment le service prévention et sécurité créé et expérimenté par notre Mission Locale. Personnellement, je suis arrivée ici il y a six ans. À cette époque, on s'est amplement recentré sur l'ISP avec la mise en place de formations professionnelles de type innovant ; agréées ou pas par Bruxelles Formation, et sur la capacité d'accueil de première ligne. Ce qui était une approche fort différente des premières années. Si l'on devait dégager une caractéristique majeure de ces vingt dernières années : tous les projets se font en collaboration et en partenariat.

Et maintenant, parlons de l'avenir : que pouvons-nous déjà voir se dessiner pour les 20 années à venir ?

Je pense que de nouveaux défis vont se dresser devant nous. Notamment, le danger de nous voir devenir trop institutionnalisés. Il faut, dès maintenant, relever le défi de garder notre dynamique tout en étant plus normés, plus cadrés, plus « ordonnancés ». Dans le rapport au public et à son aspect social, il va y avoir un véritable défi à relever. Une de mes craintes est de perdre l'action sociale ou le but de l'insertion qui accompagne l'ISP. Mais, pas de panique, en termes d'idées et de projets, ce n'est pas un problème, j'en ai un catalogue entier. Et en termes d'envie, ce n'est pas non plus ce qui me manque. Rendez-vous en 2029 pour souffler nos quarante printemps ».



Béatrice Culot, directrice de la Mission Locale d'Anderlecht

Interview de Christel Vanwinghe, 29 ans, stagiaire à la « Mission Locale d'Anderlecht »

Christel Vanwinghe, 29 ans, est entrée dans la vie active grâce à la Mission Locale d'Anderlecht. Elle a accepté de nous faire partager son expérience à travers son témoignage.

« En avril dernier, on m'a proposé de suivre la « mesure 500 euros » (la subvention fédérale s'élève à 500 euros pour la réalisation d'un plan d'accompagnement comprenant un module de 100 heures ; voir site d'actiris www.actiris.be). C'est ainsi que je suis arrivée au sein de la Mission Locale d'Anderlecht. J'y ai suivi une formation ciblée sur la recherche active du travail où l'on m'a appris à utiliser l'informatique, à élaborer un curriculum vitae, une lettre de motivation et où j'ai également eu droit à des simulations d'entretiens d'embauche. Aujourd'hui, j'ai obtenu un contrat Art. 60 au sein de l' A.S.B.L. néerlandophone Kurasaw Tewerkstelling et, en parallèle, je suis une formation intensive en néerlandais chez Berlitz grâce aux chèques langues d'Actiris. Ensuite, je suivrai une formation en informatique. Ainsi, mes semaines sont rythmées par six heures de cours de langues et, le reste du temps, je travaille au sein de Kurasaw Tewerkstelling où je m'occupe de la partie administrative et de l'accueil. Chaque jour, j'utilise les méthodes apprises à la Mission Locale et je suis persuadée qu'elles me serviront également dans le



Christel Vanwinghe, stagiaire à la Mission Locale d'Anderlecht

futur. Lorsque je regarde vers le passé, actuellement je suis plus sûre de moi, plus indépendante. Je me sens désormais utile. J'entrevois l'avenir avec optimisme malgré la crise et la difficulté à trouver un emploi. L'apprentissage du néerlandais et de l'informatique et l'expérience professionnelle acquise au sein de Kurasaw Tewerkstelling me procureront un bagage à proposer aux futurs employeurs. Si je dois retenir deux choses de cette expérience, c'est, d'une part, la qualité de l'accueil à laquelle j'ai eu droit à la Mission Locale, et en particulier, le dévouement et le soutien dont a fait preuve à mon égard Claudette Namahoro, ma conseillère ISP, et, d'autre part, le côté humain que présentent des A.S.B.L. et des entreprises qui offrent aux personnes comme moi la possibilité de sortir de l'ombre.



Allo, Bruxelles ? Allo, la terre ?

Aux armes citoyens !!!

Armand Bandoulière

Ouf ! Ce fut le cri de soulagement que certains d'entre-nous ont poussé en juillet 1992. Vous ne vous souvenez pas ? La suppression du service militaire obligatoire, bien sûr ! Ahhhh ! Ce fut le cri de satisfaction que certains nostalgiques de la discipline pure et dure ont fait entendre en février 2007 lorsque, Armand De Decker (MR), alors Ministre de la coopération au développement, a suggéré la création d'unités disciplinaires au sein de l'armée pour « rediscipliner », sous contrôle judiciaire, les jeunes délinquants violents qui ont perdu leurs valeurs de base. « La caserne plutôt que la prison » écrivait en guise de titre *Le Soir*. La réaction de l'ancien Ministre de la Défense, André Flahaut, ne se fut pas attendre dans la presse : « Je suis opposé, voire effrayé par cette idée qui revient, selon moi, à créer des camps de redressement » écrivait-il

sur son site. Le Ministre de la Coopération au développement a été plus loin en relançant l'idée d'un service civil ou militaire volontaire. Ensuite, le Ministre a émis l'idée d'établir des stages civiques de 15 jours pour les jeunes de 17 à 19 ans, à différentes périodes de l'année scolaire, qui seraient organisés par le fédéral, les Communautés ou l'armée. Et bien André Flahaut peut se tortiller sur son siège à la Chambre des représentants ! Car depuis fin novembre le « vrijwillige militaire inzet » est de retour ! Le quoi ? Bin le VMI, tiens ! Hein ? L'engagement militaire volontaire ou service militaire sur base volontaire si vous préférez ! Ce n'est pas tout... l'armée a pour ambition de donner une seconde chance aux plus défavorisés et aux moins qualifiés en leur permettant d'apprendre un métier au sein de la Défense ! Pour « postuler » au sein de l'armée en tant que

soldat, matelot et sous-officier, il ne faudra pas avoir atteint l'âge de 25 ans. Tandis que pour être officier, ce sera 27. Une condition commune à tous : il faut avoir satisfait à l'obligation scolaire. Un solde de 7 euros par jour sera octroyé aux candidats durant leurs six premiers mois en plus de leurs éventuelles allocations. Au terme de ces six premiers mois, un traitement identique aux autres militaires de la même catégorie est prévu. Le candidat reçoit sa formation comme tout autre personnel de l'armée. Ensuite, il devient effectif au sein de l'armée et peut même être envoyé en mission. L'aventure quoi ! Evidemment, ce nouveau service s'adresse à tout le monde à partir du moment où l'on remplit les conditions. Pourtant, Kurt Verwilghen, le porte parole de Pieter De Crem, nous explique que même si le candidat échoue à l'examen d'entrée (en-dehors des tests psychologiques et de

santé), l'armée acceptera tout de même le jeune afin qu'il ait une chance de recevoir une formation de qualité. L'armée se veut donc sociale ! Ainsi, si l'on suit le résonnement de la Défense, à partir de janvier 2010, des candidats très qualifiés, qualifiés, moins qualifiés et infraqualifiés se présenteront à ses portes. « Donc, de vieux copains d'études vont peut-être s'engager ? (deux secondes de réflexion) Mais non ! C'est impossible ! » me dis-je. Par ailleurs, on peut se demander quelles seront les personnes les plus susceptibles de signer un contrat les liant avec l'armée. Première hypothèse : la réponse apparaît d'elle-même lorsque je regarde mon bureau qui ressemble à un champ de bataille (c'est la fin de la journée !). Je pense directement au public que ces engagements pourraient révéler. Car, lorsqu'un militaire

est appelé au combat, il n'a pas le droit de refuser et de quitter l'armée sous peine d'être condamné pour désertion. Parce qu'il s'agit bien de cela, me confirme Kurt Verwilghen : « Ils deviennent militaires et donc susceptibles de partir en mission comme n'importe quel militaire de carrière. Oui, il se peut que certains soient appelés à se battre ». Ainsi, risque-t-on de voir des jeunes demandeurs d'emploi devenir de la chair à canon parce qu'ils auraient été attirés par une formation qualifiante au sein de l'armée tout en bénéficiant d'un salaire. Parce que l'armée leur aura « vendu » des formations qu'ils pourront proposer sur le marché de l'emploi à leur sortie ? Pour celui qui n'est jamais appelé, c'est peut-être que du bénéfice, bien sûr ! Mais pour celui qui revient entre quatre planches, quel est-il ? Même si ils sont faibles, aura-t-il pensé aux risques ? Lui aura-t-

on expliqué toutes les implications que cette signature signifie ? La question est délicate car nous nous basons uniquement sur des scénarii possibles et pourtant, elle dérange déjà... Quoi qu'il en soit, le milieu associatif semble être unanime sur la question : l'armée, même sur base volontaire, n'est pas une solution positive à l'insertion socioprofessionnelle ! On comprend bien que le secteur des armes et de la guerre n'a plus la cote ces derniers temps et le politique n'entre-t-il pas en opposition avec ce qu'il a décidé en 1992 ? La Belgique ne voulait-elle pas uniquement d'une armée professionnelle ? N'est-ce pas là une manœuvre déguisée afin de remplacer le nombre de départs à la retraite et le peu d'engagements sous le drapeau ? Finalement, on ne peut que spéculer sur l'avenir car, seconde hypothèse, ce nouveau projet ne rencontrera-t-il ni écho, ni succès auprès des jeunes...



La politique de prévention : une obligation de l'employeur

Michèle Hubin

Pour pouvoir mener à bien sa politique de prévention, l'employeur est tenu d'effectuer une analyse des risques. En effet, la mise sur pied d'une politique de prévention est intimement liée à la réalité propre de chaque lieu de travail : les risques sont notamment inhérents à la disposition des bâtiments, à la nature du travail effectué, etc.

L'Arrêté royal du 27 mars 1998 relatif à la politique du bien-être des travailleurs lors de l'exécution de leur travail prévoit donc qu'une analyse des risques doit être effectuée tant au niveau de l'organisation que des postes de travail et des individus. Il sera ensuite possible de mettre en place une politique de prévention en se basant sur les résultats obtenus lors de l'analyse.

En outre, il précise que cette analyse se compose de trois étapes successives : l'identification des dangers pour le bien-être des travailleurs lors de l'exécution de leur travail, la définition et la détermination des risques pour le bien-être des travailleurs lors de l'exécution de leur travail,

l'évaluation des risques pour le bien-être des travailleurs lors de l'exécution de leur travail. Chaque employeur doit donc analyser les risques selon ces trois étapes et à chacun des niveaux prévus. Elle devra donc porter sur toute la matière couverte par le bien-être soit :

- La santé,
- La sécurité,
- L'hygiène,
- La charge psychosociale (stress, violence, conflits, harcèlement moral et sexuel),
- L'ergonomie,
- L'embellissement des lieux de travail.

Vous voyez donc que l'obligation qui pèse sur l'employeur n'est pas mince ! Cependant, pour effectuer cette analyse des risques, l'employeur

peut recourir à un service externe de prévention et de protection au travail (SEPPT).

Une fois l'analyse des risques de votre association établie, vous pourrez mettre en place votre plan de prévention. L'article 9 de l'Arrêté royal précise l'objectif des mesures de prévention selon l'ordre suivant : éviter les risques, éviter les dommages pour les risques qui ne peuvent être évités, limiter les dommages qui ne peuvent être évités.

Les mesures de prévention établies, il vous faudra procéder à leurs programmations. Ces dernières sont une obligation légale et doivent porter sur deux tableaux : un plan global de prévention et un plan d'action annuel.

Le plan global de prévention doit être établi par écrit et pour une durée de 5 ans, en concertation avec les membres de la ligne hiérarchique et le SEPPT.

L'article 10 de l'Arrêté royal précise que le plan global doit contenir les mesures suivantes :

- Des résultats de l'identification des dangers et la définition.
- La détermination et l'évaluation des risques.
- Les mesures de prévention à établir.
- Les objectifs prioritaires à atteindre.
- Les activités à effectuer et les missions à accomplir afin d'atteindre ces objectifs.
- Les moyens organisationnels, matériels et financiers à affecter.
- Les missions, obligations et moyens de toutes les personnes concernées.

Le mode d'adaptation de ce plan global de prévention lors d'un changement de





Le coin de l'employeur



circonstances. Les critères d'évaluation de la politique en matière de bien-être des travailleurs lors de l'exécution de leur travail.

A côté du plan global, l'employeur a l'obligation d'établir un plan d'action annuel précisant les objectifs prioritaires dans le cadre de la politique de prévention pour l'exercice de l'année suivante.

Dans cette opération, l'employeur n'est pas seul maître à bord : le Comité pour la Prévention et la Protection au Travail (CPPT) - ou à défaut la délégation syndicale ou les travailleurs eux-mêmes - devront être consultés lors de la mise en place du plan global et du plan annuel.

La mise en œuvre des plans de prévention dans l'association incombe à l'employeur. Il en est donc responsable. L'exécution de ces plans de prévention revient à la ligne hiérarchique de l'association et elle devra user de son autorité pour veiller à ce que les travailleurs respectent les mesures de protection. Il s'agit donc bien d'une obligation !

Enfin, un processus d'évaluation du processus de prévention des risques devra être mis en place. Cette évaluation permettra de rectifier ou de

modifier certains points du plan global et annuel de prévention en fonction des résultats obtenus ou des retours des travailleurs afin de garantir une amélioration perpétuelle du bien-être au travail.

La mise en œuvre d'une politique préventive en matière d'alcool et de drogues au travail concerne tous les employeurs

Le 1^{er} avril 2009, les partenaires sociaux ont conclu, au sein du Conseil National du Travail, la CCT n° 100 concernant la mise en œuvre d'une politique préventive en matière d'alcool et de drogues au travail. Cette CCT impose à tous les employeurs du secteur privé d'élaborer une politique préventive en matière d'alcool et de drogues pour l'ensemble de leur personnel.

La CCT crée un cadre dans lequel une telle politique doit être menée. Ainsi, les entreprises ont l'obligation de déterminer dans leur entreprise les points de départ et les objectifs de la politique préventive en matière d'alcool et de drogues et de les reprendre dans une déclaration de politique ou d'intention, qui contient les grandes lignes de cette politique.

Infos sur le site du CNT :
<http://www.nar-cnt.be/Fth%C3%A8mes-alcool%20et%20drogues.htm>

Les documents suivants peuvent y être consultés :

- * CCT 100 du 01.04.2009 : Convention collective de travail concernant la mise en œuvre d'une politique préventive en matière d'alcool et de drogues dans l'entreprise.
- * Avis 1655 du 10.10.2008 relatif à une politique en matière d'alcool et de drogues dans l'entreprise.
- * Notice pour l'élaboration d'une politique préventive en matière d'alcool et de drogues dans l'entreprise.
- * Article 59 de la loi du 6 mai 2009 portant des dispositions diverses.

CETTE DÉCLARATION DOIT FIGURER DANS LE RÈGLEMENT DE TRAVAIL et est déterminante pour toutes les initiatives qui seront prises par la suite. La nécessité d'une concrétisation de cette politique dans une deuxième phase dépendra du contenu de la déclaration de politique ou d'intention et de la situation concrète dans l'entreprise.

La CCT est entrée en vigueur le 1^{er} avril 2009 mais les entreprises ont JUSQU'AU 1^{er} AVRIL 2010 pour élaborer ladite politique préventive en matière d'alcool et de drogues ou pour adapter une politique existante aux exigences de la CCT et à la législation.

Réseautage *

Pas à pas, la Belgique transpose la directive « services »

Pour rappel, cette directive européenne vise à faciliter le libre établissement des entreprises de services dans chacun des pays européens. Elle vise à créer un véritable marché unique au sein de l'Union européenne à l'horizon 2010. Aucun niveau de pouvoir, en ce compris les administrations régionales et locales, ne pourra plus imposer de restrictions à la liberté d'établissement des prestataires et à la libre circulation des services. Tous les régimes spéciaux d'autorisations doivent sauter ou être justifiés. Le niveau fédéral, les Régions flamandes et wallonnes, ont bien avancé dans ce travail. La Région bruxelloise, la Communauté française et la Cocof sont un peu à la traîne... Mais, petit à petit, elles s'y mettent. Dans notre secteur ISP, la transposition de la directive services risque d'avoir un impact... Pourquoi ? Parce que les services rendus par nos opérateurs (formation, accompagnement de DE, placement) sont soumis aux mêmes règles que les autres tant qu'ils ne sont pas déclarés

officiellement d'intérêt général. Le fait d'être constitué en ASBL ne suffit pas. Demain, des entreprises privées commerciales pourraient revendiquer un agrément et des subventions pour exercer des activités du même type que les nôtres. Mais garantiront-elles la même égalité d'accès à tout type de public ? En ce qui concerne les Initiatives Locales de Développement et les Entreprises d'Insertion, le Ministre Cerexhe, interpellé à ce sujet, nous affirme qu'il n'y a pas lieu de s'inquiéter (voir site <http://www.parlbru.irisnet.be> - rechercher le compte rendu des travaux de la commission des affaires économiques du 14/10/2009). La FeBISP suit ces questions grâce à son travail dans les instances où elle s'implique : ConcertES, SAW-B et le Conseil Economique et Social de la Région de Bruxelles-Capitale.

La FeBISP s'implique de plus en plus dans ConcertES

ConcertES est la coordination belge francophone de l'économie sociale.

Elle se veut un lieu d'échange entre fédérations francophones, wallonnes et bruxelloises, afin, entre autres, de représenter et défendre le secteur de l'économie sociale auprès des instances publiques et consultatives. La FeBISP est membre de ConcertES depuis sa création en 2005. Aujourd'hui, la FeBISP, en la personne de Pierre Devleeshouwer, est officiellement représentée au conseil d'administration de ConcertES. Ce choix a été posé afin de renforcer la collaboration entre les représentants de l'économie sociale wallonne et de l'économie sociale bruxelloise. Les membres de ConcertES sont, au 21 avril 2009 : ACFI, AID, ALEAP, ApacES, ATOUT EI, CREDAL, CAIPS, COOPAC, Equilibre, EWETA, FEBECOOP, FeBISP, Lire et Ecrire, RES, RESSOURCES, SAW-B, SYNECO. Plus d'infos sur <http://www.concertES.be>

Actiris en Interim

Après avoir joué les prolongations pendant 6 mois, Eddy Courthéoux a quitté la tête d'Actiris. Après avoir été directeur général adjoint, Emiel

Meert, devient le directeur général ad interim d'Actiris. Le poste de directeur adjoint revient à Catherine Jadoul, ancienne directrice de la « Direction chercheurs d'emploi ». La procédure de recrutement définitif est en court.

Prix de l'économie sociale : les lauréats connus depuis le 24 novembre

Ce 24 novembre, les acteurs de l'économie sociale s'étaient donnés rendez-vous pour découvrir les entreprises primées dans les différentes catégories du Prix de l'économie sociale 2009. Dans la catégorie entreprise confirmée, Murmuur SCRL FS a remporté le prix pour la Région bruxelloise et pour la Région wallonne, Relogeas ASBL a été primée. Murmuur est une société coopérative à finalité sociale active dans le bâtiment. Elle a pour vocation d'offrir à des publics fragilisés et peu qualifiés un emploi, si possible, à long terme. Le secteur d'activité a été choisi en fonction des possibilités qu'il offrait en

termes de formation par le travail pour le public cible. Relogeas ASBL possède et entretient des logements d'insertion. Au-delà du logement, la structure poursuit un objectif d'insertion en réservant ses chantiers aux entreprises de l'économie sociale. Relogeas a aussi développé un service de « Home Coaching » et favorise l'éco-construction et les logements à basse énergie.

Campagne de régularisation par le travail des travailleurs « sans-papiers »

La FGTB-ABVV Bruxelles organise des permanences syndicales sur rendez-vous (du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00) dans le cadre de la campagne de régularisation. Les travailleurs sans-papiers sont invités à prendre rendez-vous par téléphone ou par mail auprès de Yaël Guillaume et de Marie-José Cuesta. Yaël Guillaume, Tél : 0472 197 926, mail : yael.guillaume@fgtb.be ; Marie-José Cuesta, Tél : 0497 495 865, mail : marie-jo.cuesta@fgtb.be.

Le secteur non marchand fait son entrée au CCE et au CNT

Fin du mois d'octobre dernier, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal qui fixe le nombre des membres du Conseil central de l'économie et détermine les modalités de leur présentation. Ce projet porte le nombre de membres effectifs du Conseil central de l'économie à 54 (au lieu de 50 actuellement), afin d'y intégrer les représentants du secteur non marchand. Cette décision fait suite à l'accord intervenu entre les partenaires sociaux interprofessionnels et les représentants des organisations patronales du secteur non marchand, sur la représentation de ces employeurs au sein du Conseil central de l'économie (CCE) et du Conseil national du Travail (CNT) et sur la conclusion de conventions collectives de travail au sein de ces organes.



L'équipe de la FeBISP vous souhaite une excellente année 2010

Offre de stage au CBCS

Le Conseil bruxellois de coordination sociopolitique asbl (CBCS) recherche un(e) stagiaire, master en sciences politiques et sociales, en sociologie ou attendant, afin de réaliser une analyse transversale d'une série de mémorandums sectoriels d'organismes actifs dans les domaines du social et de la santé sur le territoire de la Région bruxelloise.

Contact :

CBCS asbl
Avenue Voltaire, 135
1030 Bruxelles
Tél : 02 511 89 59
Fax: 02 245 23 02
info@cbcs.be
www.cbcs.be

Formation de base en coaching d'insertion, Flora asbl

L'asbl Flora organise une formation de base en coaching d'insertion à l'intention d'organisations travaillant à l'insertion socioprofessionnelle de femmes et hommes peu scolarisés aux diverses étapes de leur parcours. La formation est destinée à toutes les personnes chargées de l'accompagnement dans des structures associatives telles que des AFT/EFT, des OISP, des missions régionales ou locales, des maisons d'accueil... ou encore dans des institutions publiques ou parapubliques (Actiris/Forem, CPAS, Villes, etc.). Elle vise à faire connaître et mettre en pratique une méthode qui favorise l'autonomisation des personnes accompagnées et qui permet aux «coachs» de mieux assumer leur

Contact :

Flora asbl
Rue du Progrès, 323/7
1030 Bruxelles
Tél : 02 204 06 40
Fax: 02 204 06 49
marierose@florainfo.be
www.florainfo.be

juste part de responsabilité. Elle intègre les dimensions de genre et l'expérience de Flora en la matière. La formation commence le 14 janvier 2010 et s'étalera sur huit jeudis et vendredis jusqu'à octobre 2010.

L'insertion N°83

Le prochain numéro de notre magazine L'insertion sortira en mars 2010

L'@insertion n° 44

Le prochain numéro de L'@insertion sortira en janvier. Si vous ne le recevez pas encore, n'hésitez pas à envoyer un courriel à l'adresse : secretariat@febisp.be

Offres d'emploi

Consultez les dernières offres d'emploi sur notre site www.febisp.be



Le sapin de la Grand-Place de Bruxelles